

| Procès-verbal des délibérations du comité syndical | | | |
|---|---|--|---|
| | | Séance du mercredi 07 décembre 2022 | Président de séance M. Claude STURNI |
| Convocation 25/11/2022 | ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS- | Secrétaire de séance | M. Roger ISEL |
| | | N° Délibération | DCS-2022-V-01 |
| | | PJ | - |

| | | |
|---|-----------|--|
| Présents | 33 | M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, Mme Anne GUILLIER, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, M. René RICHERT, M. Denis RIEDINGER, M. Olivier ROUX, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Max TYBURN, M. Hubert WALTER et M. Etienne WOLF. |
| Membres en exercice | 58 | |
| Absents / excusés / procurations | 25 | M. François ANSTETT (pouvoir donné à M. André BURG), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, M. Patrice HILT (pouvoir donné à M. Daniel BECK), Mme Marie-José HOLZ, M. Francis KLEIN (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. Etienne MANGIN, M. Marc MOSER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER (pouvoir donné à M. Alain FUCHS), M. Claude RAU, Mme Sylvie ROEHLLY (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Philippe SPECHT (pouvoir donné à M. Jean-Lucien NETZER), M. Jean-Marc SUSS (pouvoir donné à M. Éric HOFFSTETTER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir donné à M. Etienne MANGIN), M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Gérard VOLTZ, M. Stéphane WERNERT (pouvoir donné à M. Roger ISEL), M. Francis WOLF (pouvoir donné à M. André ERBS) et M. Dany ZOTTNER. |

ORDRE DU JOUR

- DCS 2022-V-01 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2022-V-02 Adoption du PV du comité syndical du 15 octobre 2022
- DCS 2022-V-03 Adoption du projet de territoire de l'Alsace du Nord
- DCS 2022-V-04 Programme des travaux 2023
- DCS 2022-V-05 Orientations budgétaires 2023 – débat
- DCS 2022-V-06 Mise en place d'un conseiller France Rénov' pour le Pays de Niederbronn-les-Bains, création du poste et mise à jour du tableau des effectifs du PÉTR
- DCS 2022-V-07 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023
- DCS 2022-V-08 Fédération nationale des SCoT : désignation d'un nouveau représentant
- DCS 2022-V-09 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2022

Informations diverses :

Calendrier des réunions 2023

Séance du mercredi 07 décembre 2022 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2022-V-01 : Désignation du secrétaire de séance

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Conformément à l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical désigne son secrétaire de séance.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, M. Denis RIEDINGER propose la candidature de Monsieur Roger ISEL.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Président,

À l'unanimité,

Désigne Roger ISEL, comme secrétaire de séance.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Publié, le 14/12/22



Président,
M. Claude STURNI

Pour extrait conforme



Secrétaire de séance
M. Roger ISEL

| Procès-verbal des délibérations du comité syndical | | | |
|---|---|------------------------|----------------------|
| Séance du mercredi 07 décembre 2022 | | Président de séance | M. Claude STURNI |
| Convocation 25/11/2022 | ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS- | Secrétaire de séance | M. Roger ISEL |
| | | N° Délibération | DCS-2022-V-02 |
| | | PJ | - |

| | | |
|---|-----------|--|
| Présents | 33 | M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, Mme Anne GUILLIER, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, M. René RICHERT, M. Denis RIEDINGER, M. Olivier ROUX, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Max TYBURN, M. Hubert WALTER et M. Etienne WOLF. |
| Membres en exercice | 58 | |
| Absents / excusés / procurations | 25 | M. François ANSTETT (pouvoir donné à M. André BURG), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, M. Patrice HILT (pouvoir donné à M. Daniel BECK), Mme Marie-José HOLZ, M. Francis KLEIN (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. Etienne MANGIN, M. Marc MOSER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER (pouvoir donné à M. Alain FUCHS), M. Claude RAU, Mme Sylvie ROEHLIY (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Philippe SPECHT (pouvoir donné à M. Jean-Lucien NETZER), M. Jean-Marc SUSS (pouvoir donné à M. Éric HOFFSTETTER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir donné à M. Etienne MANGIN), M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Gérard VOLTZ, M. Stéphane WERNERT (pouvoir donné à M. Roger ISEL), M. Francis WOLF (pouvoir donné à M. André ERBS) et M. Dany ZOTTNER. |

ORDRE DU JOUR

- DCS 2022-V-01 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2022-V-02 Adoption du PV du comité syndical du 15 octobre 2022
- DCS 2022-V-03 Adoption du projet de territoire de l'Alsace du Nord
- DCS 2022-V-04 Programme des travaux 2023
- DCS 2022-V-05 Orientations budgétaires 2023 – débat
- DCS 2022-V-06 Mise en place d'un conseiller France Rénov' pour le Pays de Niederbronn-les-Bains, création du poste et mise à jour du tableau des effectifs du PETR
- DCS 2022-V-07 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023
- DCS 2022-V-08 Fédération nationale des SCoT : désignation d'un nouveau représentant
- DCS 2022-V-09 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2022

Informations diverses :

Calendrier des réunions 2023

Séance du mercredi 07 décembre 2022 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2022-V-02 : Adoption du procès-verbal du comité syndical du samedi 15 octobre 2022

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Le procès-verbal de la séance du samedi 15 octobre 2022 a été transmis préalablement au présent comité syndical.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

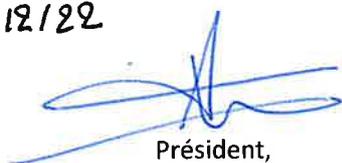
Sur la proposition du Président,

À l'unanimité,

Adopte le procès-verbal de la séance du samedi 15 octobre 2022.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Publié, le 14/12/22



Président,
M. Claude STURNI

Pour extrait conforme



Secrétaire de séance
M. Roger ISEL

| Procès-verbal des délibérations du comité syndical | | | |
|---|---|------------------------|---|
| Séance du mercredi 07 décembre 2022 | | Président de séance | M. Claude STURNI |
| Convocation 25/11/2022 | ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ SOUS FORETS- | Secrétaire de séance | M. Roger ISEL |
| | | N° Délibération | DCS-2022-V-03 |
| | | PJ | Projet de territoire de l'Alsace du Nord |

| | | |
|---|-----------|--|
| Présents | 33 | M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, Mme Anne GUILLIER, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, M. René RICHERT, M. Denis RIEDINGER, M. Olivier ROUX, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Max TYBURN, M. Hubert WALTER et M. Etienne WOLF. |
| Membres en exercice | 58 | |
| Absents / excusés / procurations | 25 | M. François ANSTETT (pouvoir donné à M. André BURG), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, M. Patrice HILT (pouvoir donné à M. Daniel BECK), Mme Marie-José HOLZ, M. Francis KLEIN (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. Etienne MANGIN, M. Marc MOSER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER (pouvoir donné à M. Alain FUCHS), M. Claude RAU, Mme Sylvie ROEHLLY (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Philippe SPECHT (pouvoir donné à M. Jean-Lucien NETZER), M. Jean-Marc SUSS (pouvoir donné à M. Éric HOFFSTETTER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir donné à M. Etienne MANGIN), M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Gérard VOLTZ, M. Stéphane WERNERT (pouvoir donné à M. Roger ISEL), M. Francis WOLF (pouvoir donné à M. André ERBS) et M. Dany ZOTTNER. |

ORDRE DU JOUR

- DCS 2022-V-01 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2022-V-02 Adoption du PV du comité syndical du 15 octobre 2022
- DCS 2022-V-03 Adoption du projet de territoire de l'Alsace du Nord
- DCS 2022-V-04 Programme des travaux 2023
- DCS 2022-V-05 Orientations budgétaires 2023 – débat
- DCS 2022-V-06 Mise en place d'un conseiller France Rénov' pour le Pays de Niederbronn-les-Bains, création du poste et mise à jour du tableau des effectifs du PETR
- DCS 2022-V-07 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023
- DCS 2022-V-08 Fédération nationale des SCot : désignation d'un nouveau représentant
- DCS 2022-V-09 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2022

Informations diverses :

Calendrier des réunions 2023

Séance du mercredi 07 décembre 2022 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2022-V-03 : Adoption du projet de territoire de l'Alsace du Nord

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

L'élaboration d'un projet de territoire est une obligation légale prévue par les textes qui encadrent le fonctionnement des PÉTR. L'article L. 5741-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit en effet qu'un projet de territoire est élaboré à l'échelle du PÉTR pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale qui le composent.

Le projet de territoire définit les conditions de développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PÉTR de l'Alsace du Nord. Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les EPCI membres, ou en leur nom et pour leur compte, par le PÉTR.

Ce projet de territoire reflète la stratégie d'avenir de l'Alsace du Nord, avec toutes ses ambitions. Cette stratégie exprime les aspirations de l'Alsace du Nord et les défis à relever pour les prochaines années, en particulier en matière d'aménagement de l'espace et de transition climatique.

L'Alsace du Nord ne part pas d'une feuille blanche. A travers les démarches de SCoT et de PCAET auxquelles le projet de territoire doit être compatible, les élus de l'Alsace du Nord ont eu de nombreuses occasions d'affirmer leur vision commune et leurs ambitions pour le territoire face aux défis qui attendent ce territoire.

La Conférence des Maires de l'Alsace du Nord s'est réunie le 11 septembre 2021 afin de définir ensemble les axes stratégiques et les thématiques prioritaires du projet de territoire, lesquels ont été approuvés en séance du comité syndical du 15 décembre 2021, avant d'être soumis à l'avis du Conseil de développement.

Saisi pour avis le 15 mars 2022, le Conseil de développement s'est réuni deux fois, les 05 avril et 03 mai 2022 afin d'élaborer une contribution, transmise au Président du PÉTR de l'Alsace du Nord, le 07 juillet 2022. Le Conseil de développement partage, dans l'ensemble, les stratégies poursuivies, mais relève la difficulté de prévoir un projet pour 10 ans dans des contextes nationaux et internationaux qui évoluent aussi vite (pandémie, guerre en Ukraine, accélération du dérèglement climatique, incertitudes financières des collectivités locales...). La contribution exprimée par le Conseil de développement a permis d'enrichir le projet de territoire, s'agissant notamment du développement du tourisme, en particulier dans la partie septentrionale de l'Alsace du Nord qui dispose de richesses naturelles à exploiter (massif vosgien, thermalisme). Il recommande de développer une offre culturelle à l'échelle de l'Alsace du Nord, au moyen d'une mutualisation des équipements du territoire et des événements culturels existants ou à créer. Il propose également de considérer le recyclage comme un véritable enjeu stratégique pour notre économie.

Ce travail de réflexion, de prospective et de rédaction a été, par conséquent, mené à son terme.

C'est la conclusion de ce travail collaboratif qu'il est demandé aujourd'hui de valider, afin de le transmettre aux organes délibérants des six EPCI membres pour approbation.

Sa mise en œuvre fera l'objet d'un rapport annuel présenté à la Conférence des Maires et au Conseil de développement.

Séance du mercredi 07 décembre 2022 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2022-V-03 : ADOPTION DU PROJET DE TERRITOIRE DE L'ALSACE DU NORD (SUITE)

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5741-2,

Vu la Conférence des maires de l'Alsace du Nord réunie sur le projet de territoire de l'Alsace du Nord, le samedi 11 septembre 2021 à Rittershoffen,

Vu la délibération du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord n°2021-IV-07 en date du 15 décembre 2021, approuvant les axes stratégiques et les priorités thématiques du projet de territoire de l'Alsace du Nord,

Vu l'avis du Conseil de développement de l'Alsace du Nord en date du 28 juin 2023,

Approuve le projet de territoire de l'Alsace du Nord, tel qu'annexé à la présente délibération.

Transmet le projet de territoire de l'Alsace du Nord pour approbation aux six EPCI membres du PETR.

Mandate le Président de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

Publié, le



Président,
M. Claude STURNI

Pour extrait conforme



Secrétaire de séance
M. Roger ISEL



**DOCUMENT APPROUVE
PAR LE COMITE SYNDICAL DU 07/12/2022**

PROJET DE TERRITOIRE DE L'ALSACE DU NORD

Décembre 2022

Le cadre réglementaire

Article L5741-2 du Code général des collectivités territoriales

[I. – Dans les douze mois suivant sa mise en place, le pôle d'équilibre territorial et rural élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale qui le composent.

Sur décision du comité syndical du pôle, les conseils départementaux et les conseils régionaux intéressés peuvent être associés à l'élaboration du projet de territoire.

Le projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les établissements publics de coopération intercommunale ou, en leur nom et pour leur compte, par le pôle d'équilibre territorial et rural. Il doit être compatible avec les schémas de cohérence territoriale applicables dans le périmètre du pôle. Il peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt territorial.

Lorsque le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural recouvre celui d'un parc naturel régional, le projet de territoire doit être compatible avec la charte du parc. Une convention conclue entre le pôle et le syndicat mixte chargé de l'aménagement et de la gestion du parc naturel régional détermine les conditions de coordination de l'exercice de leurs compétences sur leur périmètre commun.

Le projet de territoire est soumis pour avis à la conférence des maires et au conseil de développement territorial et approuvé par les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui composent le pôle d'équilibre territorial et rural et, le cas échéant, par les conseils départementaux et les conseils régionaux ayant été associés à son élaboration.

Sa mise en œuvre fait l'objet d'un rapport annuel adressé à la conférence des maires, au conseil de développement territorial, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres du pôle et aux conseils départementaux et conseils régionaux ayant été associés à son élaboration.

Il est révisé, dans les mêmes conditions, dans les douze mois suivant le renouvellement général des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui le composent.

II. – Pour la mise en œuvre du projet de territoire, le pôle d'équilibre territorial et rural, d'une part, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui composent le pôle et, le cas échéant, les conseil départementaux et les conseils régionaux ayant été associés à son élaboration, d'autre part, concluent une convention territoriale déterminant les missions déléguées au pôle d'équilibre territorial et rural par les établissements publics de coopération intercommunale et par les conseils départementaux et les conseils régionaux pour être exercées en leur nom.

La convention fixe la durée, l'étendue et les conditions financières de la délégation ainsi que les conditions dans lesquelles les services des établissements publics de coopération intercommunale, des conseils départementaux et des conseils régionaux sont mis à la disposition du pôle d'équilibre territorial et rural.

III. – Le pôle d'équilibre territorial et rural et les établissements publics de coopération intercommunale qui le composent peuvent se doter de services unifiés dans les conditions prévues à l'article L. 5111-1-1 du présent code. Le pôle d'équilibre territorial et rural présente, dans le cadre de son rapport annuel sur l'exécution du projet de territoire, un volet portant sur l'intégration fonctionnelle et les perspectives de mutualisation entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui le composent.]

Le périmètre du PETR de l'Alsace du Nord



Mot du Président

Véritable pierre angulaire de la stratégie de développement de l'Alsace du Nord, le projet de territoire est le fil conducteur de notre action pour ces 10 prochaines années. Mais il est avant tout et surtout le projet d'un collectif, de notre collectif et de notre volonté partagée de construire ensemble notre communauté de destin, notre avenir commun.

En 2019, les 105 communes de l'Alsace du Nord regroupées en 6 intercommunalités ont décidé d'unir leurs forces pour mieux préparer l'avenir de l'Alsace du Nord, en se regroupant autour du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de l'Alsace du Nord.

Mener des actions présentant un intérêt commun aux territoires, afin de contribuer au développement de ces bassins de vie, en contrepoint des métropoles naissantes

Parce qu'il y a des sujets que les intercommunalités ne peuvent pas traiter seules, la vocation du PETR est de favoriser la coopération autour d'intérêts communs, afin d'organiser le territoire de manière plus structurée et mieux coordonnée. Les grandes politiques de logement, les orientations en matière de développement économique, la définition des grands équipements, la transition climatique et énergétique, doivent se réfléchir à des échelles plus larges que celles des intercommunalités et des communes tout en les associant. Dans le contexte de l'Alsace du Nord, les actions prioritaires confiées au PETR concernent l'aménagement du territoire avec la gestion et le suivi du SCoT, le climat-air-énergie avec l'élaboration et la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial, ainsi que le développement des énergies renouvelables. Il accompagne ainsi, dans ses thématiques et ses compétences, les collectivités et les acteurs locaux.

S'unir pour mieux peser sur le territoire régional dans des domaines aussi variés que le développement économique, l'enseignement supérieur, l'innovation, la transition énergétique...

L'objectif du PETR est aussi de favoriser la coopération avec les grandes agglomérations voisines de Strasbourg, Rastatt et Karlsruhe. Territoire frontalier, le PETR de l'Alsace du Nord compte défendre son positionnement géostratégique dans la communauté du bassin rhénan. En ce sens, il constitue un outil pour affirmer un nouveau poids politique, un porte-voix des élus locaux pour se faire entendre face aux métropoles et se faire une place dans l'échiquier régional.

L'Alsace du Nord est un territoire au potentiel unique, à la fois rural et urbain, chargé d'histoire, mais résolument tourné vers l'avenir. Cet avenir, c'est à nous, habitants et acteurs de ce territoire de le coconstruire pour en faire une référence à l'horizon 2030. A nous de jouer, tous ensemble, pour que nos ambitions portent leurs fruits au cours des prochaines décennies !

Claude STURNI

Président

Sommaire

| | |
|---------------------|----|
| Cadre réglementaire | 02 |
| Mot du Président | 05 |

Thème 1 : Positionnement et rayonnement

Capitaliser sur la position de l'Alsace du Nord dans l'aire métropolitaine et le bassin transfrontalier

| | |
|--|-----------|
| Renforcer les réseaux et les coopérations avec les métropoles régionales voisines | 12 |
| A. Développer les coopérations diverses | 12 |
| B. Favoriser les échanges et les coopérations transfrontalières à travers l'Eurodistrict PAMINA | 13 |
| S'appuyer sur le pôle régional de l'agglomération de Haguenau et son effet d'entraînement au profit de l'Alsace du Nord | 15 |
| A. Améliorer les conditions d'accessibilité du territoire à l'ensemble de l'aire métropolitaine et du Rhin supérieur | 15 |
| B. Renforcer les fonctions de centralité (administratives, services de santé performants ou encore offre de formation en enseignement supérieur... | 16 |

| | |
|--|-----------|
| Soutenir les synergies et les mitoyennetés entre les territoires de frange et leurs voisins directs | 17 |
|--|-----------|

Thème 2 : Attractivité, complémentarité et solidarité

Faire de la diversité une force pour l'Alsace du Nord

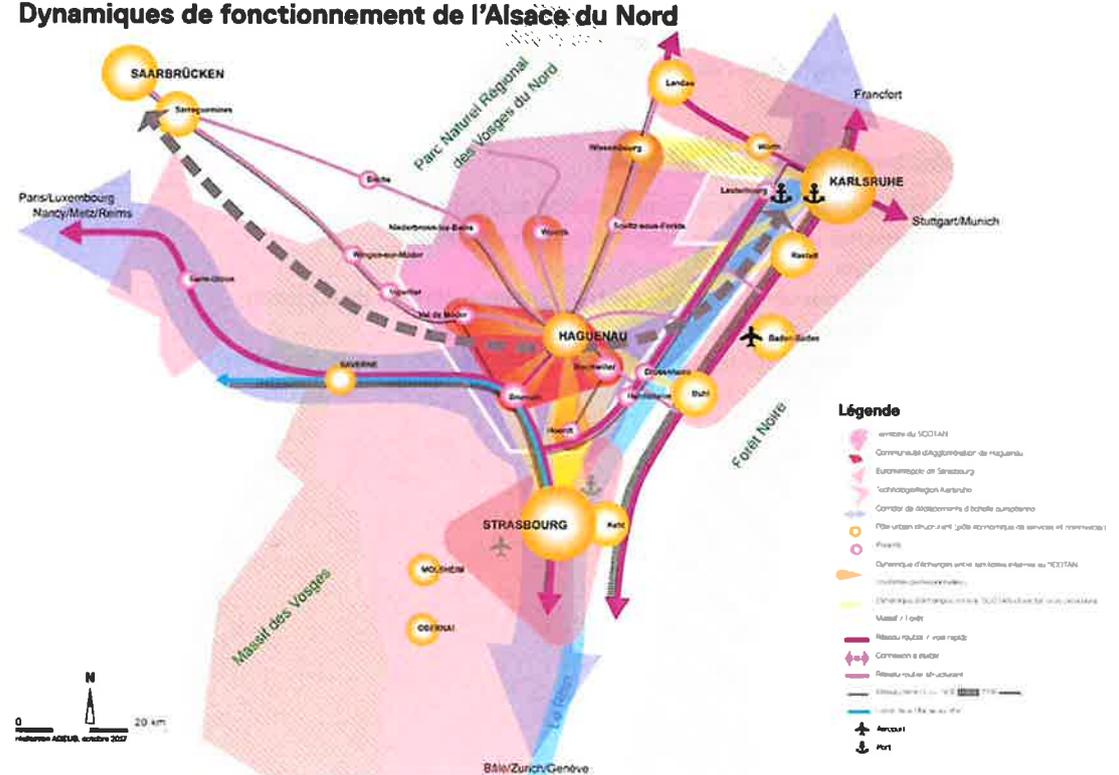
| | |
|---|-----------|
| Développer l'économie et les services de proximité | 20 |
| A. Intensifier le poids de l'économie circulaire | 20 |
| B. Développer des solutions locales d'écomobilité | 20 |
| Soutenir des stratégies de spécialisation et de singularité des territoires | 21 |
| A. Accompagner les territoires dans leurs stratégies de développement économique et touristique, et de requalification de friches et de traitement des terrains pollués | 21 |
| B. Mettre en valeur les atouts et les ressources locales du territoire qui constituent des facteurs d'attractivité économique et résidentielle | 21 |
| Accompagner les territoires dans des relations de complémentarité, de solidarité et de mutualisation | 23 |
| A. Garantir un socle commun aux territoires sans en laisser hors-jeu, tout en veillant à un développement équilibré et cohérent de l'Alsace du Nord | 23 |
| B. Soutenir la revitalisation des centres-bourgs et encourager les complémentarités entre les territoires pour un avenir plus solidaire et plus résilient | 23 |
| C. Renforcer l'ingénierie au sein des territoires sur des thématiques communes | 24 |

Thème 3 : Transitions, innovations et opportunités économiques

Considérer l'ère des grandes transitions (énergétique, environnementale, numérique et sociétale) comme une opportunité et un fil conducteur pour l'Alsace du Nord

| | |
|---|-----------|
| Renforcer la résilience du territoire | 26 |
| A. Mettre en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique | 26 |
| B. Préserver et valoriser la biodiversité et une gestion qualitative de la ressource en eau | 26 |
| Réussir la transition énergétique de l'Alsace du Nord | 27 |
| A. Accélérer l'amélioration de la performance énergétique du bâti et de l'éclairage | 27 |
| B. Développer les énergies renouvelables et de récupération et adapter les réseaux de transport et de distribution de l'énergie | 27 |
| Réaliser les nouvelles transitions avec les territoires | 29 |
| A. Soutenir les territoires dans leurs efforts de mutation et d'innovation | 29 |
| B. Développer de nouvelles opportunités économiques en soutenant des filières de transition | 29 |
| C. Faire jouer à l'inclusion numérique un rôle central dans les politiques de transition comme dans les politiques de cohésion | 30 |
| D. Soutenir le développement de projets SMART pour des territoires et villes intelligents | 30 |
| Glossaire des sigles et acronymes | 31 |

Dynamiques de fonctionnement de l'Alsace du Nord



Stratégiquement positionnée entre deux métropoles régionales, l'Alsace du Nord est partie prenante du bassin rhénan et doit s'affirmer en tant que telle en soutenant la place de l'agglomération de Haguenau - 4^{ème} agglomération alsacienne- dans le maillage régional et métropolitain. Les mutations socio-économiques rapides et profondes de ces dernières années doivent amener l'Alsace du Nord à se positionner encore davantage sur la scène métropolitaine et également transfrontalière avec laquelle elle a développé depuis de nombreuses années une coopération active à travers l'Eurodistrict PAMINA.

Abritant le quatrième bassin d'emploi de l'aire métropolitaine, l'Alsace du Nord fait de son attractivité et de son dynamisme économique un des défis majeurs du territoire. L'un des grands enjeux est d'assurer la poursuite et la croissance du développement économique, c'est la clé du maintien d'un dynamisme de l'Alsace du Nord. A côté de la vitrine productive héritée de son passé industriel et de son agriculture, l'Alsace du Nord peut s'appuyer sur toutes ses autres composantes telle que l'économie présentielle liée à sa population et aux nombreuses entreprises présentes. Les ressources issues de la très grande richesse patrimoniale et environnementale de l'Alsace du Nord, les ressources thermale et géothermale, la forêt ou encore le massif vosgien, offrent également d'importantes perspectives de développement touristique et économique.

La stratégie de territoire définit les conditions d'épanouissement à ce dynamisme économique pour en assurer sa pérennité et sa croissance. Cette stratégie a également pour ambition de promouvoir l'attractivité et l'aménagement durable des territoires qui composent l'Alsace du Nord. En ce sens, l'objectif est d'améliorer la qualité de vie des habitants en répondant de la manière la plus efficace possible à leurs besoins en logement, en emploi, en équipements et en services de proximité, en mettant l'accent sur la mobilité qui constitue un levier majeur de développement et d'attractivité, dans une perspective d'aménagement équilibré du territoire.

Les crises climatique, énergétique, sanitaire et géopolitique qui frappent le monde et bouleversent son économie n'épargnent aucun secteur ni aucun territoire. L'Alsace du Nord n'échappe pas à ce constat. Elle doit tirer les conséquences de ces crises et créer les conditions d'une économie soutenable, performante, résiliente et solidaire, pour être au rendez-vous des grandes transitions.

3 grands thèmes prioritaires définissent ce projet :

I. Positionnement et rayonnement

Capitaliser sur la position de l'Alsace du Nord dans l'aire métropolitaine et le bassin transfrontalier

II. Attractivité, complémentarité et solidarité

Faire de la diversité une force pour l'Alsace du Nord

III. Transitions, innovations et opportunités économiques

Considérer l'ère des grandes transitions (énergétique, environnementale, numérique et sociétale) comme une opportunité et un fil conducteur pour l'Alsace du Nord

Thème 1 : Positionnement et rayonnement

**Capitaliser sur la position de l'Alsace du Nord dans
l'aire métropolitaine et le bassin transfrontalier**

Renforcer les réseaux et les coopérations avec les métropoles régionales voisines : Eurométropole de Strasbourg et Karlsruhe (Pays de Bade)

L'Alsace du Nord est idéalement située au cœur d'un bassin transfrontalier formé par 3 métropoles régionales -Strasbourg, Karlsruhe et Sarrebruck-. Il s'agit pour elle de tirer pleinement parti de ce positionnement, de réunir ses forces et d'affirmer une excellence à travers ses atouts et ses filières.

Au regard de cette position géostratégique, l'Alsace du Nord souhaite développer ses coopérations territoriales (y compris transfrontalières), avec la mise en réseau d'acteurs, le développement de nouveaux partenariats et de coopérations innovantes entre territoires.

A. Développer les coopérations diverses

▪ Santé / les coopérations inter-hospitalières

L'Alsace du Nord est bien dotée en structures hospitalières, puisqu'elle bénéficie de 3 hôpitaux pluridisciplinaires et spécialisés structurants pour son bassin de vie, à Haguenau, Bischwiller et Wissembourg. Ces trois hôpitaux déploient une stratégie de groupe puisqu'étant placés en direction commune. C'est un groupement qui représente environ 3 600 professionnels de santé et 360 médecins et internes.

L'Alsace du Nord forme un bassin de santé relativement autonome, puisque toute l'offre de soins est présente en très court séjour, en diagnostic, en thérapeutique, dans pratiquement toutes les spécialités.

Par conséquent, le recours au CHU de Strasbourg est réellement laissé sur des segments d'activités très spécifiques et hyper-spécialisés. Pour autant, la coopération inter-hospitalière avec les hôpitaux universitaires et l'institut de cancérologie de Strasbourg (ICANS) doit s'opérer sur les activités de référence, et qui nécessitent la structuration de parcours patients, telles que la cancérologie, les pathologies rares, l'urologie, la pneumologie (...). Cette coopération doit avant tout permettre de mettre à disposition, au plus proche des patients de l'Alsace du Nord, des ressources médicales et des traitements innovants, en se basant sur le support qu'offrent les établissements hospitaliers du territoire.

Cette coopération doit également permettre de renforcer l'offre de formations paramédicales en Alsace du Nord, pour former les professionnels de santé de demain, au plus près des territoires dans lesquels ils auront vocation à exercer.

En ce sens, la création d'un véritable pôle de formation paramédicales, aux compétences élargies est essentielle pour l'Alsace du Nord : infirmiers et aides-soignants, comme aujourd'hui, mais avec des ambitions plus importantes en nombre d'étudiants ; et pareillement, la création d'antennes de formations d'infirmiers anesthésistes et de bloc opératoire, en lien avec les écoles portées par le CHU de Strasbourg et le Centre hospitalier de Colmar.

Cette ambition nécessitera une coopération inter-hospitalières, mais surtout le soutien fort de la Région Grand Est.

▪ Les coopérations inter-universitaires

L'enseignement supérieur universitaire se caractérise par la présence de l'IUT de Haguenau.

L'IUT de Haguenau est présent dans le réseau EUCOR (Campus européen), car il est l'une des 35 composantes de l'UNISTRA (Université de Strasbourg). Les BUT (bachelor universitaire de technologie) et les licences professionnelles de l'IUT ne sont pas dans EUCOR (contrairement aux Licence et Master). En revanche, une formation trinationale est soutenue par l'Université Franco-Allemande depuis 10 ans.

Pour répondre aux besoins des industriels du Nord Alsace, l'IUT de Haguenau travaille, en lien avec l'Université de Strasbourg (école Télécom Physique Strasbourg), au développement d'une formation d'ingénieur par alternance dans la thématique de l'industrie 4.0.

▪ **Mettre en synergie les pôles d'excellence, vecteurs de rayonnement**

L'Alsace du Nord, comme l'ensemble du bassin rhénan est historiquement marquée par un tissu industriel dense. Dans l'espace PAMINA, il existe 4 réseaux de proximité d'industriels autour de la thématique de l'industrie 4.0, dont RESILIAN pour l'Alsace du Nord. Une coordination doit se mettre en place pour que ces quatre réseaux travaillent ensemble et se coordonnent. L'objectif étant d'améliorer la compétitivité des industriels en intégrant les différentes transitions en cours, au travers de projets inter-entreprises.

Cette dynamique locale a permis d'être un des tout premiers territoires à être labellisé « TERRITOIRES D'INDUSTRIE » sur le plan national, en 2018.

Le réseau d'industriels innovants d'Alsace du Nord (RESILIAN) fédère les principaux acteurs de l'industrie et de la formation autour des bassins d'emplois de Haguenau, Wissembourg et Saverne (52 entreprises adhérentes). RESILIAN est un partenaire essentiel dans l'action à l'international, à travers le développement de collaborations avec la TECHNOLOGIEREGION KARLSRUHE -TRK- et plusieurs réseaux allemands à proximité tels que AEN (AUTOMOTIVE ENGINEERING NETWORK), HUBWERK01 ou encore le CYBERFORUM. Ce réseau constitue un fort potentiel de renforcement de mobilisation des acteurs de l'industrie et de renforcement de l'image de l'Alsace du Nord à l'international.

B. Favoriser les échanges et les coopérations transfrontalières à travers l'Eurodistrict PAMINA

L'Alsace du Nord a la chance d'être couverte par un groupement européen de coopération territoriale (GECT), l'Eurodistrict PAMINA, dont les missions ont pour objet principal de faciliter et d'accroître la coopération transfrontalière en faveur d'un développement durable et équilibré, afin de développer le vivre ensemble, en facilitant la vie quotidienne des habitants, quelle que soit la thématique concernée (emploi, formation, loisirs, santé).

▪ **Santé / l'offre de soins de proximité dans l'espace transfrontalier**

Pendant la crise sanitaire du COVID-19, la coopération transfrontalière a sans doute fait ses plus belles démonstrations en accueillant des patients alsaciens dans les hôpitaux allemands. Cela illustre que la santé n'a pas de frontière et qu'un patient doit pouvoir se rendre à l'hôpital le plus proche, même si ce dernier est situé dans un pays autre que son pays de résidence. De manière plus quotidienne et en-dehors des situations de gestion de crise, les hôpitaux d'Alsace du Nord peuvent également offrir une palette de prises en charge utiles pour les patients allemands, dans le domaine des soins urgents, de l'obstétrique et l'accès à des outils diagnostiques structurants tels que les gamma caméras (scintigraphies) et le TEP Scan, entre autres.

L'Alsace du Nord et ses deux Länder voisins sont confrontés au vieillissement de la population, et en même temps, au vieillissement de la profession médicale. Les enjeux sont cruciaux !

La coopération sanitaire transfrontalière vise à faciliter la mobilité des patients et des professionnels de santé résidant et travaillant dans l'espace transfrontalier, à améliorer l'accès aux soins locaux, ainsi qu'à développer des établissements et des services communs.

L'Eurodistrict PAMINA coordonne un projet INTERREG pour développer l'offre de soins de santé de proximité sur son territoire avec l'ensemble des acteurs de la santé.

Depuis 2021, une réflexion est en cours concernant la création d'un centre de soins transfrontalier pour la médecine libérale, ainsi que sur la coopération inter-hospitalière entre les structures hospitalières de Wissembourg, Haguenau, Baden-Baden, Landau et Karlsruhe.

▪ Mobilités quotidiennes transfrontalières

Chaque jour, ce ne sont pas moins de 16 000 actifs demeurant en Alsace du Nord qui traversent la frontière pour se rendre dans les pôles d'emplois allemands. Ces déplacements quotidiens des travailleurs frontaliers se font par la route. Les alternatives à l'autosolisme demeurent aujourd'hui limitées, hormis l'organisation ponctuelle de covoiturage. Des partenariats sont à développer de part et d'autre de la frontière sur la question des mobilités pour mettre en œuvre des solutions alternatives.

En 2019, l'Eurodistrict PAMINA a engagé un plan d'actions « Mobilité PAMINA » visant à améliorer les conditions de mobilité et d'échange des personnes (travail, formation, accès aux services, loisirs) et des biens dans l'espace PAMINA.

Le transport public joue un rôle majeur. L'étude en cours sur la réactivation de la ligne ferroviaire Karlsruhe-Rastatt-Haguenau-Sarrebruck est un projet prometteur pour l'Alsace du Nord en termes de mobilité et d'opportunités économiques.

▪ La culture rhénane / le bilinguisme

Un autre sujet d'enjeu de coopération pour l'Alsace du Nord est de développer le sentiment d'appartenance à un même bassin de vie. La langue et la culture rhénane sont deux facteurs déterminants pour rapprocher les habitants d'un espace transfrontalier et le bilinguisme est la solution clé pour développer les relations. Au cœur d'un territoire transfrontalier, l'Alsace du Nord est directement concernée par les enjeux de multilinguisme.

L'éducation concerne particulièrement les jeunes et constitue le socle de l'avenir de l'Alsace du Nord. Le bilinguisme et la formation professionnelle transfrontalière devront être développés, afin de renforcer à la fois l'attractivité du territoire, mais aussi d'encourager les jeunes à se former dans le pays voisin, et ainsi augmenter leurs chances de trouver un emploi dans le bassin transfrontalier.

Il s'agira également d'améliorer la communication autour des programmes de coopération existants pour les rendre accessibles à un public le plus large possible.

Les relations transfrontalières de proximité ont été durement mises à l'épreuve par la pandémie, mettant plus que jamais en évidence la présence d'une frontière. La crise sanitaire et sa gestion ont eu de fortes répercussions sur le quotidien des frontaliers : emploi, santé, études, vie familiale, consommation, tourisme. Les conséquences de la pandémie devront ouvrir de nouvelles voies d'innovation et de coopération pour répondre aux défis apparus.

S'appuyer sur le pôle régional de l'agglomération de Haguenau et son effet d'entraînement au profit de l'Alsace du Nord

La dynamique d'agglomération de Haguenau n'est plus à démontrer et constitue un atout pour le territoire de l'Alsace du Nord. Sa capacité à entraîner dans une dynamique positive les territoires qui l'entourent constitue un enjeu tout aussi important.

A. Améliorer les conditions d'accessibilité du territoire à l'ensemble de l'aire métropolitaine et du Rhin supérieur

Si la situation de l'Alsace du Nord au cœur d'un espace transfrontalier est un point fort, cela induit nécessairement d'investir lourdement dans les moyens de communication pour faciliter l'accessibilité du territoire vers et depuis l'extérieur. Les réseaux autoroutiers ou routiers sont présents, mais force est de constater un trop faible développement du réseau de transport en commun en dehors des axes convergeant vers l'Eurométropole de Strasbourg, en particulier les liaisons est/ouest. Il en résulte, pour l'essentiel, de l'absence d'une véritable politique globale des transports et des déplacements, nécessaire à la bonne inclusion de la plaine alsacienne dans l'espace du Rhin supérieur. Cela conduit à une prédominance toujours très affirmée de la voiture sur les autres modes de déplacements, avec toutes les conséquences en termes d'encombrements sur les axes, en particulier l'A4 et l'A35, ainsi que sur les axes routiers transfrontaliers.

Une démarche intitulée Grenelle des Mobilités a été engagée, le 23 mars 2018, sous l'égide de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), avec la participation de l'Etat, de la Région Grand Est et du Département du Bas-Rhin. Elle vise à repenser les mobilités autour de Strasbourg, capitale européenne et capitale de la Région Grand Est à toutes les échelles allant de la grande accessibilité aux déplacements du quotidien sur l'ensemble de l'aire métropolitaine.

Appelés à s'exprimer sur cette démarche, les élus de l'Alsace du Nord ont affirmé le souhait de considérer l'Alsace du Nord comme un « territoire passerelle » entre les deux métropoles régionales de Karlsruhe et Strasbourg, et de développer des liens, en cohérence avec les réflexions menées par l'Eurodistrict PAMINA, avec les territoires de Saverne et Sarrebruck, à l'ouest, le pays de Bitche et le Palatinat, au nord et la Bande Rhénane Nord et le Pays de Bade, à l'est.

Un développement du réseau ferroviaire régional à travers le réseau express métropolitain européen (REME) :

Pour concrétiser le Grenelle des Mobilités, la région Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg mettront en place, dès la fin d'année 2022, le réseau express métropolitain européen (REME), considéré comme le « RER strasbourgeois ». Dans la pratique, ce REME se traduira par le renforcement des lignes structurantes reliant directement les villes moyennes via l'Eurométropole. Les scénarios d'aménagement imaginés dans le cadre de ce projet ne doivent pas faire oublier le nécessaire maintien des maillages de transport performants et des activités économiques au cœur des bassins de vie des territoires voisins.

De plus, avec l'instauration de la zone à faibles émissions-mobilité (ZFE-m) sur le périmètre de l'Eurométropole de Strasbourg, le REME impactera les gares au nord de l'Eurométropole qui devront être en capacité d'absorber un flux de voyageurs croissant dans les années à venir et qu'il s'agira d'anticiper. Des solutions nouvelles et innovantes en matière de tarification intégrée et de billetterie devront également être mises en œuvre pour faciliter le parcours des usagers.



Une nécessaire articulation des autres solutions de mobilité durable avec les territoires voisins :

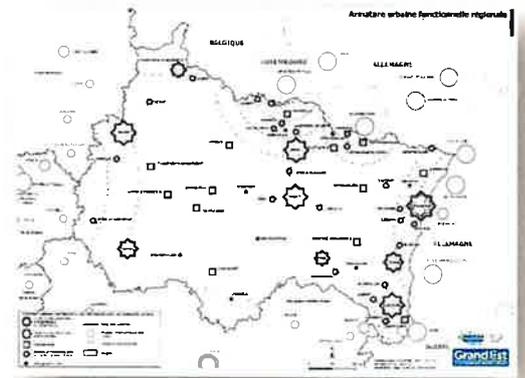
Au-delà du REME, d'autres solutions complémentaires participent à la réduction de l'impact carbone des déplacements. Il convient notamment de veiller aux continuités cyclables, à la mise en relation des covoitureurs, et de garantir un maillage cohérent d'infrastructures de recharge pour véhicules à faible émission.

B. Renforcer les fonctions de centralité (administratives, services de santé performants ou encore offre de formation en enseignement supérieur...)

L'agglomération de Haguenau a pour ambition de conforter l'accueil de nouveaux services et équipements structurants et de faire rayonner ces fonctions sur le territoire au-delà même de l'agglomération (fonctions administratives, judiciaires, hospitalières, commerciales...).

Elle contribuera ainsi à la mise en œuvre de la stratégie d'avenir de la Région Grand Est, inscrite dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires -SRADDET-.

La vocation de « pôle territorial » conférée à l'agglomération de Haguenau et inscrite dans l'armature urbaine régionale, doit être confortée à la fois dans le réseau de villes du Grand Est, mais aussi au sein de l'aire du Rhin Supérieur.



L'enseignement supérieur universitaire se traduit par la présence de l'IUT de Haguenau (560 étudiants dont 240 apprentis en 2022). L'IUT de Haguenau est actuellement composé de 3 départements dans les domaines de l'industrie et du multimédia (génie électrique et informatique industrielle / métiers du multimédia et de l'Internet / qualité logistique et organisation industrielle). La création d'un 4^{ème} département est à l'étude pour renforcer l'offre de formation universitaire sur le territoire.

Outre l'offre de formation, il s'agira également de conforter la place de l'enseignement supérieur à travers un soutien à la vie étudiante (mobilité étudiante, logement...), en développant un réseau de services à destination des étudiants (à l'instar de la Résidence Alter & Toit by Amitel).

Soutenir les synergies et les mitoyennetés entre les territoires de frange et leurs voisins directs

L'Alsace du Nord se situe entre le massif des Vosges et le Rhin. Au sud, l'Eurométropole de Strasbourg et au nord, le Palatinat allemand, illustrent la diversité des territoires mitoyens et les nombreuses opportunités de coopérations.

▪ A l'est, le Rhin : la Bande Rhénane Nord

L'Alsace du Nord entretient des échanges privilégiés avec le territoire de la Bande Rhénane Nord. Les flux sont importants du fait de la présence des pôles d'emplois. L'enjeu pour l'Alsace du Nord est de travailler sur la fluidité de ces flux est/ouest avec la Bande rhénane Nord.

▪ Au sud, l'Eurométropole de Strasbourg

La capitale régionale est un pôle d'emplois, de services, de formations qui génère nécessairement des échanges importants avec l'Alsace du Nord.

▪ A l'ouest le massif des Vosges : Pays de Bitche, Pays de Hanau La-Petite Pierre et Pays de Saverne

Trois intercommunalités organisent cette partie ouest du Nord Alsace :

✓ **Le Pays de Bitche**

Les flux de déplacements ne sont pas négligeables vers l'Alsace du Nord, notamment pour l'accès à l'emploi (de plus en plus de personnes habitent dans le Pays de Bitche pour accéder plus facilement au foncier / immobilier moins cher) et l'accès aux soins. Ce territoire rencontre de réels problèmes d'accessibilité en transport en commun.

✓ **Le Pays de Hanau-La-Petite-Pierre et le Pays de Saverne**

Ces deux intercommunalités ont des caractéristiques proches de l'Alsace du Nord sur le plan socio-économique (un passé industriel très marqué). Le bassin d'emploi de Haguenau s'étire jusqu'aux portes du territoire de Saverne. Des projets de coopération seront sans doute à trouver, notamment en direction des publics scolaires et des jeunes travailleurs.

▪ Au nord, le Palatinat allemand

Les caractéristiques socio-économiques sont assez proches du secteur de Wissembourg, mais la frontière administrative complique des coopérations en particulier en matière de mobilité, d'offre de santé... Le GECT Eurodistrict PAMINA encouragera et facilitera le développement projets de coopérations transfrontalières de proximité.

Thème 2 : Attractivité, complémentarité et solidarité

Faire de la diversité une force pour l'Alsace du Nord

Développer l'économie et les services de proximité

L'économie de proximité est l'économie des circuits courts et de la coopération : les très petites entreprises (TPE) artisanales et le petit commerce à ancrage local, l'économie sociale et solidaire. Les enjeux sont multiples : la création et la relocalisation d'activité l'insertion professionnelle et l'emploi, l'amélioration du cadre de vie, l'attractivité du territoire, le développement du lien social...

A. Intensifier le poids de l'économie circulaire

L'Alsace du Nord dispose d'un tissu économique important de productions locales et de services. Augmenter l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits permet de limiter leur impact environnemental et le gaspillage des ressources, mais représente également un facteur de compétitivité qui prend de plus en plus d'importance. De la production à l'usage, à l'échelle individuelle ou collective, l'économie circulaire peut s'appliquer à tous les secteurs économiques : industrie, commerce et artisanat, agriculture et sylviculture, distribution en circuits courts, tourisme de proximité ...

L'Alsace du Nord souhaite pour cela partager des expertises et créer des synergies pour valoriser les ressources locales.

B. Développer des solutions locales d'écomobilité

La voiture représente 60% du nombre des déplacements et 81% des kilomètres parcourus par les habitants d'Alsace du Nord, et elle reste très majoritaire même pour les déplacements entre 1 et 5 kilomètres.

Pourtant, ces dernières années, face aux enjeux économiques et environnementaux, la mobilité connaît des bouleversements profonds : consécration de la voiture décarbonée, révolution digitale en faveur des services et développement du télétravail, réhabilitation du vélo comme moyen de transport et apparition de nouveaux engins de déplacements personnels ... l'avenir est à la multimodalité et au développement de nouvelles offres de services de mobilité en alternatives à l'autosolisme.

L'Alsace du Nord souhaite promouvoir et accompagner une mobilité durable et moins pénalisante pour ses habitants, son cadre de vie et l'environnement. La prise de compétence autorité organisatrice de la mobilité (AOM) par les 6 intercommunalités membres du PETR de l'Alsace du Nord traduit cette volonté.

Si certains leviers se jouent à l'échelle régionale, nationale, voire internationale, l'échelle locale (communale, intercommunale et bassin de vie) peut agir en complémentarité et en renforcement sur plusieurs faisceaux d'action : la sécurisation, l'extension et la coordination des réseaux cyclables, les services autour des mobilités actives et de l'intermodalité, le rabattement vers les transports en commun, les outils de covoiturage, le maillage en bornes de recharge pour véhicules à faible émissions...

Pour changer la donne, il faut certes développer les infrastructures et services adaptés, mais le changement de comportement de mobilité des individus doit également être suscité et accompagné par l'information et la promotion des solutions de mobilité et l'accompagnement des employeurs par exemple.

Soutenir des stratégies de spécialisation et de singularité des territoires

Certains territoires de l'Alsace du Nord comportent des enjeux qui leur sont propres. Sans aller jusqu'à la spécialisation des territoires qui peut être aussi vecteur de vulnérabilité, il s'agit de mettre en avant ces singularités qui peuvent s'avérer un atout.

A. Accompagner les territoires dans leurs stratégies de développement économique et touristique, et de requalification de friches et de traitement des terrains pollués

Un repérage des friches a été effectué dans le cadre du schéma de cohérence territoriale (SCoT). Des moyens d'appui aux territoires doivent être mis en place pour que les intercommunalités engagent une politique ambitieuse de requalification de leurs zones économiques (recyclage des friches, des sites pollués, lieux économiques menacés d'obsolescence...).

A l'image du dispositif d'accompagnement mis en place à travers un contrat de redynamisation du site de défense (ancienne Base 901) à Drachenbronn, les opérations de recyclage de friches devront être soutenues par l'ensemble des acteurs de l'aménagement. En effet, la revalorisation des friches, mais aussi des sites économiques à requalifier est aujourd'hui fortement contrainte par un grand nombre d'obstacles institutionnels, financiers et réglementaires. A Drachenbronn, le dispositif a permis, par son effet levier sur le tourisme et l'économie locale, de créer une synergie d'investissements visant la redynamisation du territoire.

B. Mettre en valeur les atouts et les ressources locales du territoire qui constituent des facteurs d'attractivité économique et résidentielle

L'Alsace du Nord recèle quantité de richesses. Elle présente la particularité de cumuler un passé industriel, générateur de richesses, et l'existence de ressources naturelles (eaux souterraines et massifs forestiers), dont les attraits sont de plus en plus mis en valeur. Il s'agira pour elle de développer des stratégies territoriales autour de ces richesses.

L'Alsace du Nord, un territoire de tradition industrielle qui doit pleinement intégrer les transitions en cours

L'industrie occupe depuis longtemps une place importante en Alsace du Nord, marquée par une histoire industrielle forte depuis plusieurs siècles, notamment liées aux activités mécaniques – De Dietrich – dont l'origine remonte au XIII^{ème} siècle.

A partir de 1950, l'implantation de filiales de groupes internationaux a permis de renforcer considérablement le tissu industriel en le diversifiant (mécanique, automobile, ferroviaire, chimie, agro-alimentaire, mécatronique, ...).

Numérisation d'industrie : l'arrivée prochaine de l'usine de production du groupe chinois Huawei, confirme l'attractivité internationale de l'Alsace du Nord. Cette implantation d'un des leaders mondiaux du numérique et des nouvelles technologies autour de la 5G va nécessiter de former dans les métiers du numérique, et ainsi compléter l'offre existante principalement axée autour de la mécatronique. Ce nouvel apport va contribuer la transition vers le numérique de notre tissu industriel.

Décarbonation de l'industrie : les principaux sites industriels présents ont une démarche qui vise à réduire les émissions de CO2 au travers d'investissements dans les domaines de l'efficacité énergétique, l'électrification et l'adaptation des procédés. Les aides gouvernementales et régionales permettent de les accompagner dans cette transition. Localement, l'utilisation de la géothermie profonde présente un fort potentiel pour produire de la chaleur industrielle décarbonée utilisée dans de nombreux procédés (ECOGI à Rittershoffen).

▪ Les ressources en eaux souterraines

Les eaux souterraines de l'Alsace du Nord promettent sans doute une opportunité en termes de développement économique. L'Alsace du Nord entend mieux exploiter ses ressources en eau chaude.

– **L'Alsace du Nord, une destination résolument thermique**

Avec deux stations à Niederbronn-les-Bains et Morsbronn-les-Bains et près de 7 800 curistes accueillis par an, l'Alsace du Nord est l'unique destination thermique d'Alsace.

Les cures médicales conventionnées par l'Assurance Maladie représentent près de 132 000 journées sur les deux sites. Un thermalisme tourné vers la santé, avec l'ambition aussi de développer le volet « bien-être ».

La ressource thermique en Alsace du Nord représente ainsi une véritable opportunité et le potentiel reste à développer en matière de thermalisme de bien-être et de loisirs, à l'image du Bade-Wurtemberg.

Thermalisme dans l'espace PAMINA : l'objectif de ce projet est de favoriser la collaboration entre les 8 stations thermales labellisées de l'espace PAMINA : Niederbronn-les-Bains, Morsbronn-les-Bains, Baden-Baden, Bad Bergzabern, Bad Herrenalb, Bad Rotenfels, Bad Schönborn et Waldbronn. Au centre de toutes les préoccupations, figurent l'échange d'expérience et la découverte des stations thermales du territoire transfrontalier PAMINA.

Projet de développement du thermalisme nord alsacien. La Communauté de communes Sauer-Pechelbronn et le groupe VALVITAL portent actuellement un projet de développement du site de Morsbronn-les-Bains avec la création d'un nouvel établissement. L'objectif est de doubler la capacité d'accueil pour passer à 10 000 curistes par an sur le site de Morsbronn-les-Bains. L'ambition du territoire est de créer un véritable pôle thermal autour des deux stations de Morsbronn-les-Bains et de Niederbronn-les-Bains.

– **La ressource géothermique et ses diversifications, un gisement en devenir**

L'Alsace du Nord présente un fort potentiel en géothermie haute énergie en raison de sa géologie favorable et de sa connaissance des sous-sols grâce à son passé pétrolier. Le site expérimental de Soultz-sous-Forêts a permis le développement de la technique de l'EGS (Enhanced Geothermal System) par le groupe Électricité de Strasbourg (ÉS) / EDF en 2008 et le premier projet industriel EGS français appliqué à l'industrie a été réalisé à Rittershoffen.

La géothermie profonde, basée sur des process ayant fait leur preuve, a encore un très grand potentiel de développement en Alsace du Nord, avéré par une cartographie 3D du sous-sol réalisée sur plus de 180 km² en 2018 par ÉS. Pour répondre aux enjeux de transition énergétique du territoire, exacerbés par la volonté d'indépendance énergétique face à la guerre en Ukraine, différents scénarios sont envisageables en fonction du type de production retenue (chaleur, électricité ou un mix des deux) et sous condition d'un impact environnemental maîtrisé et faible.

Les centrales de géothermie profonde d'Alsace du Nord présentent également un nouveau potentiel additionnel avéré avec une production de carbonate de lithium qui entre notamment dans la fabrication des batteries pour véhicules électriques (Cf. *Thème 3 – Transitions, innovations et opportunités économiques*).

**La géothermie, par le biais de la technique Enhanced Geothermal System (EGS) consiste à capter de l'eau chaude géothermale et à la réinjecter dans son milieu naturel après y avoir prélevé les calories nécessaires à la production de chaleur ou d'électricité. Pour améliorer la connexion entre le réservoir d'eau géothermale et les forages, la technique prévoit des injections d'eau à basse pression, sans fracturation hydraulique.*

▪ Le massif vosgien, la forêt et la ressource bois

La forêt représente 42% de la surface de l'Alsace du Nord. Sixième forêt française par sa superficie, la forêt indivise de Haguenau s'étend sur plus de 13 000 ha. Le massif vosgien et la forêt constituent un véritable poumon vert pour ces habitants et un levier de développement économique certain pour l'Alsace du Nord.

2020, la forêt de Haguenau a décroché le label « forêt d'exception ».

2021, inauguration du Chemin des Cimes à Drachenbronn-Birlenbach

Accompagner les territoires dans des relations de complémentarité, de solidarité et de mutualisation

L'Alsace du Nord est un territoire mixte, à la fois urbain, périurbain et rural. Les relations entre le pôle urbain haguénovien et ses territoires périphériques sont au cœur des réflexions sur notre aménagement du territoire. Au-delà des interdépendances économiques entre nos territoires qui se traduisent par des flux domicile-travail, des interactions entre les entreprises, ou encore des flux liés aux divers services à la population, il est également utile d'analyser les coopérations interterritoriales déjà à l'œuvre ou qui tendent à se développer depuis quelques années.

A. Garantir un socle commun aux territoires sans en laisser hors-jeu, tout en veillant à un développement équilibré et cohérent de l'Alsace du Nord

Chaque commune joue un rôle dans le devenir de l'Alsace du Nord, dans une logique de complémentarité, de réciprocité et de solidarité. Leurs différences sont des richesses et elles leur confèrent aussi des rôles distincts dans la construction d'un développement harmonieux et durable du territoire.

En ce sens, l'armature urbaine du SCoT constitue une véritable colonne vertébrale sur laquelle viennent s'adosser des objectifs visant à bâtir un territoire cohérent, équilibré et solidaire.

Ainsi, chaque polarité, selon son niveau, porte une responsabilité particulière dans la structuration de l'espace transfrontalier, régional, départemental et local, tant en interne qu'en articulation avec les territoires voisins allemands et français.

A travers cet objectif, il est aussi question de travailler de manière collective au développement équilibré de l'Alsace du Nord en matière de logement.

B. Soutenir la revitalisation des centres-bourgs et encourager les complémentarités entre les territoires pour un avenir plus solidaire et plus résilient (équipements et services de santé performants et mutualisés, projets en faveur de l'épanouissement de la jeunesse, tourisme, agriculture, production d'énergies renouvelables...)

L'attractivité d'un centre-bourg n'est pas uniquement liée à sa taille, mais à l'intensité des fonctions qui y sont implantées. La dévitalisation est la conséquence de choix qui ont conduit à privilégier progressivement des implantations en dehors des centres-bourgs, tant pour l'habitat que pour les activités économiques ou les équipements. L'enjeu aujourd'hui est donc de redonner de la valeur et du sens au fait de vivre et d'habiter la centralité.

Le maintien dans les cœurs de villes et de villages d'une répartition harmonieuse de fonctions diversifiées (commerciale, sociale, administrative, culturelle, paramédicale et médicale, de loisirs...) est une condition essentielle pour une vie locale riche. Il s'agira en particulier pour l'Alsace du Nord d'assurer la complémentarité des bourgs-centres et de conforter le commerce urbain et services de proximité en développant les conditions d'accueil et de pérennité de ces activités des fonctions commerciales, notamment par la requalification des centres.

Tout autant que l'accessibilité (mobilités, stationnement, etc.), le logement, ou encore l'emploi, l'accès à l'offre de soins de proximité, tout comme l'accompagnement médico-social, sont des facteurs révélateurs de l'attractivité d'un territoire. Le maintien d'un service sanitaire au niveau local est par conséquent un sujet prioritaire pour les collectivités. Cela ne concerne pas seulement les secteurs en quête de médecins, mais bien toutes les zones géographiques, où les professionnels libéraux, mais aussi les services à domicile, se raréfient. L'enjeu est d'assurer un maillage territorial des structures sanitaires et des services médicaux, médico-sociaux et sociaux permettant de répondre aux besoins des populations.

Face à la perte d'attractivité de nombreuses petites communes, le Gouvernement a lancé un programme de soutien aux bourgs-centres. Cinq communes de l'Alsace du Nord ont intégré le programme « PETITES VILLES DE DEMAIN » : Reichshoffen, Niederbronn-les-Bains, Mertzwiller, Gundershoffen, ainsi que Wissembourg.

Par ailleurs, Haguenau a obtenu l'agrément du programme « ACTION CŒUR DE VILLE » dédié à la redynamisation des centres-villes de 222 villes moyennes en France.

C. Renforcer l'ingénierie au sein des territoires sur des thématiques communes

L'ingénierie territoriale est devenue en quelques mois un sujet grandissant de réflexion, dans un contexte de très fortes tensions budgétaires. Chacun prend conscience que l'avenir de son territoire repose sur une mobilisation concertée et coordonnée de nombreux acteurs qui, chacun dans leur domaine, ont tout intérêt à faire évoluer leurs pratiques et leur organisation dans le cadre d'un dialogue local enrichi. L'ingénierie territoriale participe ainsi du rôle de garant de l'équilibre et de la solidarité entre les territoires.

Sur des sujets communs comme la transition climatique et énergétique, les mobilités ou encore l'offre de formation supérieure, il s'agira pour l'Alsace du Nord de développer de l'ingénierie territoriale, dans un esprit de solidarité et de partage, de mise en commun, de « matière grise » pour permettre le développement de projets communs et ambitieux pour le territoire.

Thème 3 : Transitions, innovations et opportunités économiques

Considérer l'ère des grandes transitions (énergétique, environnementale, numérique et sociétale) comme une opportunité et un fil conducteur pour l'Alsace du Nord

Renforcer la résilience du territoire

La transition écologique constitue à la fois l'enjeu majeur de notre temps et une réalité déjà à l'œuvre. Comme toute transition, elle se traduit par des effets immédiats pour partie négatifs, surtout lorsqu'ils sont insuffisamment anticipés. Son accélération peut être source à la fois de menaces et d'opportunités, avec des visions et des modalités très diverses selon les territoires et la capacité d'action de leurs acteurs.

La réussite de la transition écologique en Alsace du Nord dépendra de son incarnation dans les territoires, entre réalisme pour gérer les situations difficiles et optimisme pour encourager les dynamiques à l'œuvre.

A. Mettre en œuvre des actions d'adaptation au dérèglement climatique

Le changement climatique est déjà une réalité et devrait se poursuivre : hausse des températures, modifications du régime des précipitations... des phénomènes climatiques extrêmes entraînant des catastrophes telles que coulées d'eaux boueuses et sécheresses deviendront plus fréquents et plus intenses.

La démarche d'adaptation est nécessaire et complémentaire des actions d'atténuation. Les politiques publiques d'adaptation, traduites dans le plan d'actions du Plan Climat-Air-Energie Territorial de l'Alsace du Nord, ont pour objectifs d'anticiper les impacts du dérèglement climatique sur les activités et sur la nature, de limiter leurs dégâts éventuels et de profiter des opportunités potentielles.

L'aménagement du territoire permet d'intervenir sur les facteurs d'exposition aux risques (par exemple, l'urbanisation des zones à risques). La bonne gestion du cycle de l'eau peut en réduire les impacts (par exemple l'infiltration des eaux de pluie au plus près de la source et la réduction des consommations d'eau potable). Enfin, l'évolution des pratiques dans les activités augmentera la résilience du territoire face aux impacts (variétés des espèces plantées ou amélioration du confort d'été dans les bâtiments par exemple).

B. Préserver et valoriser la biodiversité et une gestion qualitative de la ressource en eau

La biodiversité fournit des biens et services indispensables à la fois pour s'adapter aux effets du changement climatique en augmentant les capacités de résilience du territoire et pour les atténuer, notamment grâce à l'absorption de CO2 par les écosystèmes. La biodiversité est également un facteur de qualité du cadre de vie et un atout important pour l'attractivité de l'Alsace du Nord.

Malheureusement, cette biodiversité est directement menacée (évolution ou disparition) par les actions anthropiques et le dérèglement climatique. Il apparaît donc nécessaire et indispensable de chercher à préserver et redévelopper ce capital nature par la mise en place de mesures de préservation et / ou de restauration des écosystèmes (milieux et espèces, trames verte et bleue). La plantation d'arbres et de haies, la gestion « naturelle des espaces verts publics et la sensibilisation des différents publics du territoire sont autant d'actions inscrites au PCAET de l'Alsace du Nord.

Par ailleurs, une gestion qualitative de la ressource en eau du territoire est nécessaire pour faire face aux enjeux imposés par la perte de biodiversité et le dérèglement climatique. Ces enjeux se situent sur le plan de la qualité des eaux de surface et souterraines, mais également sur le volet quantitatif, l'excès (par exemple l'infiltration des eaux de pluie au plus près de la source) et le manque (par exemple la réduction des consommations d'eau potable).

Réussir la transition énergétique de l'Alsace du Nord

Les collectivités territoriales sont porteuses d'une ambition forte en matière de préservation de l'environnement, et tout particulièrement de neutralité carbone. Cela suppose pour elles, d'une part de répondre aux enjeux immédiats en agissant concrètement au quotidien, et d'autre part, de préparer l'avenir, le nôtre comme celui des générations futures. L'action dans le domaine des bâtiments, publics ou privés, existants ou neufs, constitue un levier très important pour relever ces défis.

A. Accélérer l'amélioration de la performance énergétique du bâti et de l'éclairage

La rénovation énergétique des logements est un enjeu majeur du territoire de l'Alsace du Nord, sur les plans énergétique et climatique, mais également économique et social.

La rénovation énergétique des logements se développe, mais reste en-dessous des besoins quantitatifs et qualitatifs pour l'atteinte des objectifs climat-énergie nationaux et régionaux.

Si les particuliers ont pris conscience de l'importance d'améliorer la performance énergétique de leur logement, ils restent trop souvent perdus face à la diversité des dispositifs techniques ou financiers qui brouillent le parcours de rénovation, voire les décourage. Le déficit d'information est un obstacle majeur à la rénovation et le conseil avisé des projets un levier important.

La rénovation énergétique permet également, à terme, aux citoyens des gains de pouvoir d'achat et au tertiaire une réduction des charges. Si des aides nationales à la rénovation sont en place, elles sont cependant insuffisantes au regard des besoins et des moyens de certains publics qui nécessitent par ailleurs un accompagnement renforcé spécifique : - les ménages aux revenus les plus modestes - les propriétaires de maisons patrimoniales, qui nécessitent l'utilisation de matériaux et de techniques adaptées - les cœurs de villes et bourgs-centres à redynamiser (enjeu urbanistique, habitat, patrimonial, environnemental et économique avec pour objectif d'adapter le commerce, l'habitat et les services à l'arrivée d'une population aux attentes nouvelles et de lutter contre l'affaiblissement progressif de la croissance démographique et économique de ces pôles).

Par ailleurs, l'offre locale de rénovation (artisans et matériaux) est un facteur important de réussite de la transition énergétique des logements tout en étant un élément de dynamique économique du territoire.

Dans ce contexte, les collectivités ont également un rôle d'exemplarité à jouer à travers la rénovation de leur patrimoine public.

Les espaces de conseil à la rénovation énergétique de l'Alsace du Nord : ces espaces constituent un service aux citoyens initié dès 2006 en Alsace du Nord. Ils ont été mutualisés et fortement développés en 2021 avec le déploiement du dispositif national Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE).

B. Développer les énergies renouvelables et de récupération et adapter les réseaux de transport et de distribution de l'énergie

Le développement des énergies renouvelables (EnR) locales, à la fois produites et consommées, est une condition indispensable à l'autonomisation énergétique d'un territoire. C'est également une source de richesse locale, tant en termes d'activité que d'attractivité économiques.

L'Alsace du Nord est historiquement une terre d'énergie de par son passé pétrolier. Si le bois-énergie représente aujourd'hui la première source d'EnR du territoire, les potentiels de production les plus prometteurs sont la géothermie profonde, par une forte prédisposition du sous-sol, et l'énergie solaire, en saisissant notamment les opportunités des grands projets d'infrastructures et des nouveaux bâtiments professionnels. Deux nouveaux gisements représentent également un potentiel important : le biogaz et la récupération de chaleur fatale dans les process industriels notamment.

Le développement des projets nécessite de l'ingénierie technique et financière, les projets de moyenne dimension sont souvent plus pertinents sur le plan économique et la mutualisation des moyens est un levier de développement important. Il s'agit ainsi de mobiliser les acteurs du territoire autour des énergies renouvelables et de favoriser l'émergence des projets.

Par ailleurs, la capacité des réseaux de transport et de distribution de l'énergie sur le territoire doit être en cohérence avec les objectifs d'augmentation de la production d'énergies renouvelables. Si les réseaux de gaz et électricité permettront à priori l'évolution prévue, le développement de la géothermie profonde devra être associé à de nouveaux réseaux de chaleur et une extension des réseaux de chaleur bois pourra favoriser le développement de la part bois dans la consommation d'énergie.

Enfin, l'évolution vers des réseaux de distribution intelligents (smart-grids), s'appuyant sur une connaissance beaucoup plus fine des flux d'énergie qu'ils véhiculent grâce aux compteurs communicants, facilitera une meilleure adéquation quantitative et temporelle entre la production et la consommation d'énergie.

Réaliser les nouvelles transitions avec les territoires

Dans un contexte mondial de changement climatique et de diminution des ressources, chaque territoire doit faire l'effort, à son niveau, de réduire son empreinte sur l'environnement. L'objectif : faire émerger de nouveaux modèles de développement territorial.

A. Soutenir les territoires dans leurs efforts de mutation et d'innovation (aussi bien les collectivités, les habitants et tous les acteurs forces vives du territoire)

Les grandes transformations en cours dans la société et l'économie affectent l'ensemble des secteurs, des filières (notamment de l'industrie) et des services de l'Alsace du Nord. Pour autant, ces mutations économiques peuvent créer des opportunités.

L'Alsace du Nord doit se doter d'un ensemble de dispositifs et de moyens divers pour accélérer, grâce à l'innovation, ces grandes transitions : investissement dans les compétences, reconquête industrielle, économie circulaire, revitalisation des centres-villes, nouvelles mobilités, outils numériques...

« Agir ensemble » est une démarche citoyenne basée sur la collaboration et l'entrepreneuriat qui s'est inscrite dans le cadre de la concertation du PCAET de l'Alsace du Nord. Elle engage chacun de nous, en tant que citoyens, dans la création de solutions innovantes dont nous avons besoin face aux défis qui nous touchent, au cœur de nos vies et de nos territoires.

B. Développer de nouvelles opportunités économiques en soutenant des filières de transition : géothermie profonde/lithium, hydrogène, filière bois, chimie verte ...

Géothermie profonde/Lithium : l'extraction du lithium présent dans les eaux chaudes profondes alimentant les centrales géothermiques permet, après transformation, de fournir la matière première nécessaire à la fabrication des batteries Lithium. Aujourd'hui, près des trois quarts des capacités de production de batteries électriques sont en Chine et plus de la moitié des capacités de transformation du lithium. Avec l'ambitieux projet d'« Airbus des batteries », l'Union européenne atteste sa volonté de relever le défi industriel et technologique sur ce secteur stratégique largement dominé par les acteurs asiatiques. De jeunes entreprises technologiques d'Alsace du Nord testent des procédés innovants qui pourraient être industrialisés dans un avenir proche. Ainsi, l'Alsace du Nord pourrait accueillir des unités d'extraction et une usine de transformation de lithium pour fournir la filière européenne de production de batteries.

Hydrogène vert (H2) : il est produit principalement par électrolyse de l'eau à partir d'électricité renouvelable et représente un des leviers d'avenir pour accélérer la transition vers la neutralité carbone des territoires. L'hydrogène permet une meilleure intégration des énergies renouvelables intermittentes dans le système énergétique territorial en stockant massivement les surplus d'électricité produits. Cela permettra le développement de la mobilité verte, décarbonation des usages industriels et domestiques de l'électricité. L'élaboration d'un plan « H2 territorial » permettra de coordonner les investissements publics et privés nécessaires à la transition énergétique de l'Alsace du Nord.

Filière forêt-bois / chimie verte : le bois est la matière première permettant théoriquement de reproduire tous les produits chimiques issus de la pétrochimie. Pour la filière forêt-bois, cette chimie verte est une opportunité d'optimiser encore davantage une ressource ou ses résidus dans un processus à forte valeur ajoutée. Elle ne vient cependant pas concurrencer les débouchés de la filière forêt-bois traditionnelle, elle vient les compléter. De l'autre côté, s'ouvrent pour les industriels de la chimie de nouvelles chances de produire des substances plus vertes qui sont de réelles alternatives aux produits issus de la pétrochimie. Les applications potentielles de cette chimie du bois couvrent un large spectre de domaines et de secteurs : bioplastiques, cosmétiques, matériaux isolants, compléments alimentaires, vanilline, chewing-gums ...

Ces nouvelles filières nécessiteront des sites de production qui pourraient s'implanter à proximité de la ressource naturelle et des principaux axes logistiques européennes (ports rhénans).

C. Faire jouer à l'inclusion numérique un rôle central dans les politiques de transition comme dans les politiques de cohésion (télétravail, mobilités partagées, télémédecine, formation à distance, culture à distance, e-commerce et e-administration ...)

Notre époque est marquée par la concomitance de bouleversements technologiques, économiques, sociaux et sociétaux. Parmi eux, le vieillissement de la population, l'évolution des modes de vie et les profonds changements affectant le travail, sont générateurs d'effets importants sur les territoires.

Mais, c'est plus souvent la révolution numérique qui est décrite comme déterminante, atteignant désormais tous les pans de la vie économique et sociale. L'inclusion numérique vise à rendre le numérique accessible à chacun et à favoriser l'acquisition de compétences.

Avec la dématérialisation accélérée des services qu'ils soient publics ou privés, l'inclusion numérique est urgente. La prise de conscience de la problématique est forte et l'Alsace du Nord doit plus que jamais opérer une montée en compétence du territoire sur le numérique en s'impliquant dans une meilleure accessibilité des services dématérialisés du quotidien, dans la promotion des usages numériques et la création de nouveaux services (comme par exemple la mise en service d'une plateforme de covoiturage).

D. Soutenir le développement de projets SMART pour des territoires et villes intelligents

Le désir de villes et territoires intelligents se manifeste, depuis quelques années, tant par les pouvoirs locaux que par les opérateurs urbains ; un désir partagé par les jeunes générations. Le concept se présente comme une réponse aux défis de l'urbanisation, de la gestion des trafics, de la raréfaction des ressources et du quotidien des habitants. Il s'agit de définir de quelle manière les nouvelles technologies peuvent améliorer la qualité de vie de nos concitoyens, les mobilités, l'environnement, les services à la population, la réduction des coûts pour la collectivité, faciliter les liens intergénérationnels...

Il s'agira pour l'Alsace du Nord d'expérimenter ces nouveaux concepts au service de la bonne gestion des ressources, de la transition énergétique et du développement durable et de faciliter la mise en œuvre des projets qui s'inscrivent dans cette logique.

La ville de Brumath a défini un schéma de Smart City avec l'objectif de construire avec les citoyens la ville intelligente de demain.

p

Glossaire des sigles et acronymes

| Acronyme | Signification |
|-----------------|--|
| CA | Communauté d'agglomération |
| EMS | Eurométropole de Strasbourg |
| EPCI | Etablissement public de coopération intercommunale |
| GECT | Groupement européen de coopération territoriale |
| PCAET | Plan climat-air-énergie territorial |
| PETR | Pôle d'équilibre territorial et rural |
| PTRTE | Pacte territorial de relance et de transition écologique |
| REME | Réseau express métropolitain européen |
| RESILIAN | Réseau d'Industriels Innovants d'Alsace du Nord |
| SCoT | Schéma de cohérence territoriale |
| SARE | Service d'accompagnement à la rénovation énergétique |
| SRADDET | Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires |
| TRK | TechnologieRegion Karlsruhe |
| ZFE-m | Zone à faibles émissions-mobilité |

PETR
Alsøce
du Nord

Procès-verbal des délibérations du comité syndical

| | | | |
|---|---|--|------------------|
| | | Séance du mercredi 07 décembre 2022 | |
| | | Président de séance | M. Claude STURNI |
| Convocation 25/11/2022 | ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS- | Secrétaire de séance | M. Roger ISEL |
| | | N° Délibération | DCS-2022-V-04 |
| | | PJ | - |

| | | |
|---|-----------|---|
| Présents | 33 | M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, Mme Anne GUILLIER, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, M. René RICHERT, M. Denis RIEDINGER, M. Olivier ROUX, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Max TYBURN, M. Hubert WALTER et M. Etienne WOLF. |
| Membres en exercice | 58 | |
| Absents / excusés / procurations | 25 | M. François ANSTETT (pouvoir donné à M. André BURG), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, M. Patrice HILT (pouvoir donné à M. Daniel BECK), Mme Marie-José HOLZ, M. Francis KLEIN (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. Etienne MANGIN, M. Marc MOSER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER (pouvoir donné à M. Alain FUCHS), M. Claude RAU, Mme Sylvie ROEHLI (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Philippe SPECHT (pouvoir donné à M. Jean-Lucien NETZER), M. Jean-Marc SUSS (pouvoir donné à M. Éric HOFFSTETTER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir donné à M. Etienne MANGIN), M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Gérard VOLTZ, M. Stéphane WERNERT (pouvoir donné à M. Roger ISEL), M. Francis WOLF (pouvoir donné à M. André ERBS) et M. Dany ZOTTNER. |

ORDRE DU JOUR

- DCS 2022-V-01 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2022-V-02 Adoption du PV du comité syndical du 15 octobre 2022
- DCS 2022-V-03 Adoption du projet de territoire de l'Alsace du Nord
- DCS 2022-V-04 Programme des travaux 2023
- DCS 2022-V-05 Orientations budgétaires 2023 – débat
- DCS 2022-V-06 Mise en place d'un conseiller France Rénov' pour le Pays de Niederbronn-les-Bains, création du poste et mise à jour du tableau des effectifs du PETR
- DCS 2022-V-07 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023
- DCS 2022-V-08 Fédération nationale des SCot : désignation d'un nouveau représentant
- DCS 2022-V-09 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2022

Informations diverses :

Calendrier des réunions 2023

Séance du mercredi 07 décembre 2022 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2022-V-04 : Programme des travaux 2023

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

En 2023, le PETR s'inscrira principalement dans l'aboutissement du chantier de révision du schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord (SCoTAN) entrepris en 2019, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial (PCAET), l'animation et la coordination du pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE), ainsi que l'animation du Conseil de développement de l'Alsace du Nord.

I. Programme de travail 2023

▪ La révision du SCoTAN

La deuxième révision du SCoT de l'Alsace du Nord a été prescrite le 07 septembre 2018.

Quatre motifs ont guidé ce choix :

- Intégrer les nouveaux territoires aux scénarios de développement de l'Alsace du Nord
- Affirmer le positionnement territorial de l'Alsace du Nord aux portes de 2 métropoles régionales, Strasbourg et Karlsruhe
- Mettre en compatibilité le SCoT avec les documents supérieurs, notamment avec le SRADDET – schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires – de la Région Grand Est
- Adapter le SCoT aux sujets stratégiques – transitions sociétale, économique, écologique, climatique, etc. – et aux évolutions législatives

Depuis la prescription de la révision du SCoT en septembre 2018, de nombreuses lois et ordonnances ont engendré une évolution significative du contenu des SCoT (par exemple l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT, pris en application de l'article 46 de la loi « ELAN » du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique).

Récemment, la loi Climat & Résilience adoptée le 22 août 2021 a intégré, dans les objectifs généraux de l'urbanisme, un objectif d'absence d'artificialisation nette des sols, à 2050. La déclinaison de cet objectif devra s'opérer, par tranches de 10 années, dans le SRADDET de la Région Grand Est, et dans l'ensemble des SCoT de la Région Grand Est, dont celui de l'Alsace du Nord, dans un rapport juridique de « compatibilité ». La révision en cours du SCoTAN intègre d'ores et déjà une partie des objectifs de réduction de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, que la loi Climat vient approfondir et renforcer. D'autre part, la loi Climat & Résilience renforce la prise en compte d'enjeux ayant des impacts sur l'aménagement du territoire et le droit de l'urbanisme, dans des domaines très divers, allant de la requalification des friches à la délivrance des autorisations d'exploitation commerciale, ou à la renaturation des sols par exemple.

C'est pourquoi, devant la nécessité d'opérer un travail approfondi pour intégrer ces nouveaux objectifs fixés notamment par la loi Climat et Résilience, la procédure de révision du SCoT se poursuivra en 2023 parallèlement à la modification du SRADDET de la Région Grand Est. En effet, la modification du SRADDET qui guidera en partie l'évolution des SCoT, devra être approuvée au plus tard en février 2024, pour laquelle les principaux tenants et aboutissants seront connus au printemps 2023.

Séance du mercredi 07 décembre 2022 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2022-V-04 : PROGRAMME DES TRAVAUX 2023 (SUITE)

Ce nouvel horizon temporel de la révision du SCoT est l'occasion de moderniser le SCoT et de réaliser un document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL) rendu obligatoire.

▪ **Politique énergétique et climatique**

Le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de l'Alsace du Nord a été approuvé le 14 mai 2022.

Chaque intercommunalité est désormais en charge de la mise en œuvre de son programme d'actions.

Le PETR de l'Alsace du Nord a, quant à lui, la responsabilité de mettre en œuvre les missions du PCAET qui lui auront été confiées (services mutualisés, études, ...) et notamment d'assurer le service de conseil à la rénovation énergétique des habitants dans le cadre du dispositif national SARE. Il s'agira également d'accompagner les intercommunalités dans la mise en œuvre de leur plan d'actions et plus globalement d'animer le programme.

Le PETR a par ailleurs en charge le suivi du programme, en vue d'une évaluation du plan d'actions du PCAET à réaliser à mi-parcours (2025) et à échéance (2027).

Une commission de travail a été constituée pour piloter la mise en œuvre et le suivi du PCAET.

▪ **Les rencontres annuelles de l'Alsace du Nord**

La vocation première de ces rencontres est l'éclairage et la prise de conscience des évolutions sociétales, socio-économiques ou encore environnementales qui ont une incidence sur la manière concevoir l'aménagement du territoire. Ces rencontres réunissent plus d'une centaine de participants.

La 12^{ème} édition des Rencontres annuelles de l'Alsace du Nord s'est déroulée au Séminaire de Jeunes de Walbourg, le samedi 15 octobre 2022, et a été consacrée aux besoins en compétences des employeurs locaux et à l'enjeu de la formation, auquel ont assisté plus d'une centaine de participants parmi lesquels élus, partenaires institutionnels, membres du conseil de développement et professionnels de la formation initiale et professionnelle.

La 13^{ème} édition aura lieu le samedi 14 octobre 2023.

▪ **La conférence des maires de l'Alsace du Nord**

La conférence des maires de l'Alsace du Nord réunissant 121 maires et maires-délégués des communes situées dans le périmètre du PETR est consultée notamment lors des travaux portant sur le SCoT et le PCAET, ainsi que pour l'élaboration du projet de territoire. Elle se réunit au moins une fois par an.

En 2022, la conférence des maires de l'Alsace du Nord s'est réunie à la salle polyvalente d'Eschbach sous la forme d'un séminaire consacré à l'enjeu du mix énergétique en Alsace du Nord et du développement de projets d'EnR.

La prochaine Conférence des Maires de l'Alsace du Nord est programmée au samedi 03 juin 2023.

Séance du mercredi 07 décembre 2022 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2022-V-04 : PROGRAMME DES TRAVAUX 2023 (SUITE)

▪ **Le conseil de développement de l'Alsace du Nord**

Le Conseil de développement de l'Alsace du Nord a été installé le 18 janvier 2020.

Les travaux s'articulent autour de 4 commissions thématiques :

- écologie au quotidien
- mobilité écoresponsable
- valorisation du territoire autour de ses richesses
- avis sur les stratégies et projets de territoire

La commission « avis sur les stratégies et projets de territoire » a donné lieu à trois avis en 2022 sur le projet de territoire de l'Alsace du Nord, ainsi que sur les projets de programme local de l'habitat intercommunal -PLHi- et plan de déplacement intercommunal -PDi- de la Communauté d'Agglomération de Haguenau. L'année prochaine, cette commission sera amenée à s'exprimer, entre autres, sur le projet de SCoT « climatisé » et sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal -PLUi- de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

En 2023, le Conseil de développement souhaite accentuer le partenariat CODEV/élu pour renforcer l'éclairage de la société civile sur les politiques d'aménagement, de mobilité, de développement économique et durable, d'amélioration du cadre de vie, d'habitat, de politique de la ville, de culture.

S'agissant des axes de travail, un séminaire sera organisé le 08 février 2023 pour engager des réflexions approfondies dans les axes de travail définis en 2020 ou définir de nouvelles thématiques.

▪ **La participation aux réseaux Inter-SCoT et Inter-PETR**

Démarches de coopération volontaristes et dépourvues de cadre de gouvernance, les réseaux inter-SCoT et inter-PETR sont des espaces de travail politique et technique qui s'appuient sur la volonté commune de décideurs locaux de faire ensemble pour être plus efficaces. Ils visent tout simplement à échanger sur des enjeux communs et partagés, ou encore à travailler à une meilleure articulation des politiques publiques de chaque territoire. Ils peuvent être également le porte-voix des territoires dans une démarche supra-territoriale, comme cela sera le cas, en 2023, avec la modification en cours du SRADDET de la Région Grand Est. Le PETR de l'Alsace du Nord est également actif au sein de la Conférence des SCoT prévue par la loi Climat & Résilience dans le cadre de l'évolution du SRADDET.

▪ **Le rôle du PETR en tant que personne publique associée**

Le PETR de l'Alsace du Nord poursuivra sa mission permanente en tant que personne publique associée (PPA) à l'élaboration ou à l'évolution des documents d'urbanisme locaux de son périmètre.

Séance du mercredi 07 décembre 2022 à 18h
Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2022-V-04 : PROGRAMME DES TRAVAUX 2023 (SUITE)

▪ **La participation aux autres démarches et coopérations**

Le PETR sera systématiquement présent dans les coopérations et les démarches d'élaboration des schémas, des plans et programmes, des chartes qui le concernent de près ou de loin. Il s'agira pour lui de diffuser ses scénarios de développement et de faire valoir ses ressources, ses spécificités et ses atouts dans les dynamiques et les stratégies supra-territoriales.

▪ **Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)**

Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) à l'échelle du PETR et de ses 6 EPCI membres a été validé et signé à l'automne 2021. En 2023, il s'agira de donner un nouvel élan au dispositif afin pour qu'il puisse être un véritable accélérateur des projets de transition et un levier de mobilisation des fonds d'aides.

II. Les modalités de travail avec l'ADEUS

Le PETR de l'Alsace du Nord est membre de l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS).

L'intervention de l'ADEUS s'inscrit dans le cadre du programme partenarial mis en œuvre par et pour les partenaires associés à l'ADEUS, en particulier, l'Etat, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, les collectivités locales et leurs groupements.

Le programme partenarial 2023 du PETR de l'Alsace du Nord présenté en point n°1 s'inscrit en partie dans le programme partenarial annuel qui permettra d'établir la convention de partenariat et de financement entre le PETR de l'Alsace du Nord et l'ADEUS pour la mission d'accompagnement dans le cadre de la révision du SCoT.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

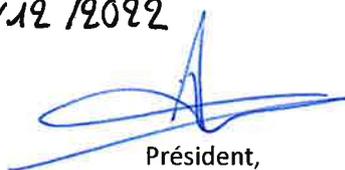
Vu le rapport présenté par Claude STURNI, Président.

À l'unanimité,

Adopte le programme des travaux pour l'année 2023, ainsi que des modalités de travail partenarial avec l'ADEUS.

Publié, le 16/12/2022

Pour extrait conforme



Président,
M. Claude STURNI



Secrétaire de séance
M. Roger ISEL

Procès-verbal des délibérations du comité syndical

| | | | | | |
|---|---|--|--|----------------------|------------------|
| | | Séance du mercredi 07 décembre 2022 | | Président de séance | M. Claude STURNI |
| Convocation 25/11/2022 | ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS- | | | Secrétaire de séance | M. Roger ISEL |
| | | | | N° Délibération | DCS-2022-V-05 |
| | | | | PJ | - |

| | | |
|---|-----------|---|
| Présents | 33 | M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, Mme Anne GUILLIER, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, M. René RICHERT, M. Denis RIEDINGER, M. Olivier ROUX, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Max TYBURN, M. Hubert WALTER et M. Etienne WOLF. |
| Membres en exercice | 58 | |
| Absents / excusés / procurations | 25 | M. François ANSTETT (pouvoir donné à M. André BURG), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, M. Patrice HILT (pouvoir donné à M. Daniel BECK), Mme Marie-José HOLZ, M. Francis KLEIN (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. Etienne MANGIN, M. Marc MOSER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER (pouvoir donné à M. Alain FUCHS), M. Claude RAU, Mme Sylvie ROEHLI (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Philippe SPÉCHT (pouvoir donné à M. Jean-Lucien NETZER), M. Jean-Marc SUSS (pouvoir donné à M. Éric HOFFSTETTER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir donné à M. Etienne MANGIN), M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Gérard VOLTZ, M. Stéphane WERNERT (pouvoir donné à M. Roger ISEL), M. Francis WOLF (pouvoir donné à M. André ERBS) et M. Dany ZOTTNER. |

ORDRE DU JOUR

- DCS 2022-V-01 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2022-V-02 Adoption du PV du comité syndical du 15 octobre 2022
- DCS 2022-V-03 Adoption du projet de territoire de l'Alsace du Nord
- DCS 2022-V-04 Programme des travaux 2023
- DCS 2022-V-05 Orientations budgétaires 2023 – débat
- DCS 2022-V-06 Mise en place d'un conseiller France Rénov' pour le Pays de Niederbronn-les-Bains, création du poste et mise à jour du tableau des effectifs du PÉTR
- DCS 2022-V-07 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023
- DCS 2022-V-08 Fédération nationale des SCot : désignation d'un nouveau représentant
- DCS 2022-V-09 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2022

Informations diverses :

Calendrier des réunions 2023

Séance du mercredi 07 décembre 2022 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2022-V-05 : Orientations budgétaires 2023 - débat

Rapport présenté par M. Hubert WALTER, Vice-Président.

Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) est un établissement public soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes (eux-mêmes soumis aux règles des syndicats intercommunaux et des communautés).

Pour les collectivités locales de 3 500 habitants et plus, l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales impose un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote du budget. Ce débat constitue une étape incontournable du cycle budgétaire.

Non soumis à un vote, le débat d'orientations budgétaires constitue la feuille de route pour 2023 sur l'orientation budgétaire. Le rapport d'orientation budgétaire servant de support au débat doit ainsi comporter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des effectifs et des charges de personnel.

A compter du 1^{er} janvier 2023, l'instruction budgétaire et comptable du PETR de l'Alsace du Nord passera sous la nomenclature M57.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

Après en avoir débattu et à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2312-1 et 5211-36,

Décide de prendre acte de la communication du rapport et de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2023.

Publié, le 16/12/2022

Pour extrait conforme



Président,
M. Claude STURNI



Secrétaire de séance
M. Roger ISEL



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

I. Les perspectives budgétaires en matière de recettes et de dépenses de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

Le budget du PETR est constitué principalement de deux sources financières : les contributions syndicales des EPCI membres du PETR et des dotations variables de l'Etat et de la Région Grand Est.

a. Les contributions des EPCI membres

La participation des EPCI membres est maintenue à hauteur de 1,70 €/habitant en 2023.

Ainsi, ce taux représenterait une recette syndicale d'environ **325 000 euros**.

b. L'aide de la Région Grand Est à l'ingénierie territoriale

Par ce dispositif, la Région Grand Est donne aux territoires ruraux des moyens d'animation et de mise en réseau des acteurs publics et privés. Sont éligibles, les territoires organisés en PETR ou ayant des fonctions de territoires de projets de la taille d'au moins un SCoT ou un Pays.

Ainsi, comme en 2022, cette aide sera sollicitée en 2023 à hauteur de **39 000 euros**.

c. La dotation de l'Etat « DGD urbanisme » et « DGD décentralisée »

Chaque année, une enveloppe financière permet de doter les élaborations et révisions de documents d'urbanisme. Cette enveloppe financière provient de deux sources « DGD urbanisme » et « DGD décentralisée ». Une part de l'enveloppe est dédiée aux schémas de cohérence territoriale (SCoT). En 2022, cette aide a été accordée au PETR de l'Alsace du Nord au titre de l'enveloppe nationale à hauteur de 20 000 euros. Elle sera à nouveau sollicitée en 2023.

Ainsi, en 2023, la « DGD urbanisme » pourrait représenter une recette d'environ **40 000 euros**.

d. Le dispositif SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique)

Le programme SARE visant l'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements est porté par le PETR, pour le compte de ses communautés membres, sur l'ensemble du territoire de l'Alsace du Nord. Ce dispositif, s'inscrivant dans le cadre du dispositif de Certificats d'Economies d'Energie, est déployé par l'Agence de la transition écologique (ADEME) et co-porté au niveau régional.

En 2023, la subvention sera sollicitée à hauteur totale de **170 000 euros**.

e. Dispositif SARE spécifique pour la Sauer-Pechelbronn et le Pays de Niederbronn-les-Bains

Par décision du 23 novembre 2020, la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn bénéficie depuis le 1^{er} janvier 2021 du service d'un conseiller info-énergie spécifique à son territoire, par le biais d'une mise à disposition. Le surcoût lié à cette mission sera pris en charge par l'EPCI. La communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains a également souhaité la mise en place d'un tel dispositif spécifique à son territoire. En 2023, ce surcoût est estimé à **24 000 euros** pour chacune des deux communautés de communes.

f. Les amortissements des subventions (opération d'ordre)

En 2023, les amortissements des subventions d'équipement sont évalués à hauteur de **5 000 euros**.

Au total, la somme des participations et subventions attendues pour l'année 2023 est estimée à 627 000 euros.

2. Les dépenses de fonctionnement

A l'instar des années précédentes, le PETR de l'Alsace du Nord poursuivra son approche rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

a. Les charges de personnel et frais assimilés

▪ Effectifs du PETR

Avec le renforcement de l'équipe de conseillers France Rénov', le PETR de l'Alsace du Nord comptera 8 agents au 1^{er} janvier 2023.

Cet effectif représente 8 ETP et se répartit comme suit :

- Titulaires : 12,5% - CDI : 25% - CDD : 62,5%
- Catégorie A : 37,5% - Catégorie B : 62,5%

Ainsi, en 2023, ce poste de dépense est estimé à **420 000 euros**.

b. Les charges à caractère général

Ces dépenses concernent les frais de gestion courante autour du SCoT, du plan climat (principalement les actions portées par le PETR dont le Défi mobilité et les actions en matière d'accompagnement à la rénovation énergétique), ainsi que les frais de gestion de structure (location des bureaux, charges locatives, prestations de services divers, etc...) et les frais d'animation territoriale (Conférence des Maires, Rencontres annuelles de l'Alsace du Nord, Conseil de développement...).

En 2023, ce poste est estimé à **145 000 euros**.

c. Les autres charges de gestion courante

Ces charges concernent les subventions accordées aux associations et autres partenaires (ADEUS, SEM Oktave, Vélo et Mobilités Actives Grand Est, Alter Alsace Energie), les subventions forfaitaires pour l'accompagnement Oktave des rénovations énergétiques, ainsi que les audits énergétiques des collectivités.

En 2023, ce poste de dépenses est estimé à **45 000 euros**.

d. Les amortissements des frais d'études (opération d'ordre)

En 2023, les amortissements des frais d'études représenteront une dépense de fonctionnement évaluée à hauteur de **99 671 euros**.

En 2023, les dépenses de fonctionnement du budget principal sont estimées à 709 671 euros.

Le résultat global généré au 31/12/2022 permettra d'équilibrer le déficit de l'exercice 2023.

II. Les perspectives budgétaires en matière de recettes et de dépenses d'investissement

1. Les recettes d'investissement

a. Le soutien financier de la Région Grand Est au SCoT

Par ce dispositif, la Région Grand Est encourage l'émergence de nouveaux SCoT, l'accompagnement de la fusion ou de l'extension de SCoT existants et l'incitation à la réalisation d'études stratégiques.

Une subvention d'investissement de 60 000 euros a été accordée en 2020.

Le versement du solde de cette subvention d'équipement pourra être sollicité en 2023, dans la phase d'arrêt du SCoT, à hauteur de 30 000 euros.

b. FC TVA

Le FC TVA est évalué à 1 740 euros en 2023.

c. Autres recettes (opération d'ordre)

L'amortissement des frais d'études est estimé, en 2023, à hauteur de 99 671 euros.

En 2023, les recettes d'investissement du budget principal sont estimées à 131 411 euros.

2. Les dépenses d'investissement

a. Les frais d'études engagées

Le PETR de l'Alsace du Nord s'est prononcé en faveur d'un programme d'études dans un plan pluriannuel d'investissement établi sur la période 2022-2024 pour finaliser la révision du SCoT.

170 000 euros de crédits de paiement sont prévus sur la période 2022-2024, dont 57 000 euros au titre de l'année 2023.

b. Les frais d'équipement

Le PETR provisionne des frais d'équipement (informatique et bureautique) à hauteur de 10 000 euros.

c. Les amortissements des subventions (opération d'ordre)

Les amortissements des subventions d'équipement sont évalués à hauteur de 5 000 euros en 2023.

En 2023, les dépenses d'investissement du budget principal sont estimées à 72 000 euros.

| Procès-verbal des délibérations du comité syndical | | | |
|---|---|------------------------|----------------------|
| | Séance du mercredi 07 décembre 2022 | Président de séance | M. Claude STURNI |
| Convocation 25/11/2022 | ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS- | Secrétaire de séance | M. Roger ISEL |
| | | N° Délibération | DCS-2022-V-06 |
| | | PJ | - |

| | | |
|---|-----------|--|
| Présents | 33 | M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, Mme Anne GUILLIER, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, M. René RICHERT, M. Denis RIEDINGER, M. Olivier ROUX, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Max TYBURN, M. Hubert WALTER et M. Etienne WOLF. |
| Membres en exercice | 58 | |
| Absents / excusés / procurations | 25 | M. François ANSTETT (pouvoir donné à M. André BURG), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, M. Patrice HILT (pouvoir donné à M. Daniel BECK), Mme Marie-José HOLZ, M. Francis KLEIN (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. Etienne MANGIN, M. Marc MOSER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER (pouvoir donné à M. Alain FUCHS), M. Claude RAU, Mme Sylvie ROEHLLY (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Philippe SPECHT (pouvoir donné à M. Jean-Lucien NETZER), M. Jean-Marc SUSS (pouvoir donné à M. Éric HOFFSTETTER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir donné à M. Etienne MANGIN), M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Gérard VOLTZ, M. Stéphane WERNERT (pouvoir donné à M. Roger ISEL), M. Francis WOLF (pouvoir donné à M. André ERBS) et M. Dany ZOTTNER. |

ORDRE DU JOUR

- DCS 2022-V-01 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2022-V-02 Adoption du PV du comité syndical du 15 octobre 2022
- DCS 2022-V-03 Adoption du projet de territoire de l'Alsace du Nord
- DCS 2022-V-04 Programme des travaux 2023
- DCS 2022-V-05 Orientations budgétaires 2023 – débat
- DCS 2022-V-06 Mise en place d'un conseiller France Rénov' pour le Pays de Niederbronn-les-Bains, création du poste et mise à jour du tableau des effectifs du PETR
- DCS 2022-V-07 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023
- DCS 2022-V-08 Fédération nationale des SCoT : désignation d'un nouveau représentant
- DCS 2022-V-09 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2022

Informations diverses :

Calendrier des réunions 2023

Séance du mercredi 07 décembre 2022 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2022-V-06 : Mise en place d'un conseiller France Rénov' pour le Pays de Niederbronn-les-Bains, création du poste et mise à jour du tableau des effectifs

Rapport présenté par Marie-Odile Becker, Vice-Présidente.

Le PÉTR de l'Alsace du Nord porte l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) à l'échelle de ses six intercommunalités membres.

La rénovation thermique du résidentiel est un des enjeux majeurs du PCAET. Dans ce cadre, la mission de Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (dispositif national SARE coordonné par la Région Grand est) a été mutualisée et mise en place à l'échelle du PÉTR depuis le 1^{er} janvier 2021.

Le PÉTR porte ainsi une équipe de conseillers France Rénov' au service des habitants et du petit tertiaire :

- Deux conseillers ont été mutualisés à l'échelle de la Communauté d'agglomération de Haguenau et des Communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, du Pays de Wissembourg, de l'Outre-Forêt, de la Basse-Zorn.
- Un autre conseiller est dédié, à titre expérimental à sa demande dans le cadre de sa démarche Destination TEPOS 2037, au territoire de la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn qui en assure le portage financier spécifique.

Tous les conseillers assurent de manière tournante une permanence téléphonique et mail Alsace du Nord et un site internet dédié « jerenove.alsacedunord.fr » a été mis en place.

Le fonctionnement des Espaces Conseils France Rénov' bénéficie d'un cofinancement dans le cadre du dispositif national SARE 2021 – 2023, basé sur la nature et le nombre d'actes de conseils réalisés, ainsi que d'un abondement de la Région Grand Est.

La Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » et de la revitalisation de ses cœurs de ville, souhaite contribuer activement au développement de la rénovation thermique du résidentiel, ainsi que mettre un accent spécifique sur la rénovation thermique des commerces. Pour ce faire, la collectivité a sollicité, fin 2022, le PÉTR d'Alsace du Nord pour expérimenter la mise à disposition d'un conseiller France Rénov' spécifique à son territoire pour une durée d'un an (jusqu'à la fin du premier dispositif SARE, le 31 décembre 2023).

En cohérence avec les objectifs ambitieux de rénovation énergétique du bâti privé inscrits dans le PCAET de l'Alsace du Nord, la demande a été accueillie favorablement par le bureau du PÉTR.

Il est ainsi proposé au comité syndical de renforcer l'équipe de conseillers France Rénov' par un nouveau conseiller dédié au territoire de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains sur les mêmes principes de fonctionnement que celui dédié au territoire de la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn.

Il est dès lors nécessaire de créer un poste de technicien territorial (catégorie B), à temps complet, et de modifier en conséquence le tableau des effectifs du PÉTR de l'Alsace du Nord.

Séance du mercredi 07 décembre 2022 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2022-V-06 : MISE EN PLACE D'UN CONSEILLER FRANCE RENOV' POUR LE PAYS DE NIEDERBRONN-LES-BAINS, CREATION DU POSTE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS (SUITE)

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 03 décembre 2018 portant transformation du syndicat mixte du SCoT de l'Alsace du Nord en pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Alsace du Nord,

Vu les statuts du PETR de l'Alsace du Nord et notamment sa compétence en matière de Plan climat-air-énergie,

Vu la délibération du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord n°2019-II-03 en date du 11 avril 2019, prescrivant l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial,

Vu la délibération du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord n°2020-II-18 en date du 28 août 2020, confiant au PETR le portage de la mission de d'accompagnement à la rénovation énergétique en Alsace du Nord à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu la délibération du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord n°2022-III-03 en date du 14 mai 2022, approuvant le plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord,

Considérant l'enjeu prioritaire de la rénovation énergétique des logements dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat-air-énergie de l'Alsace du Nord,

Considérant les motifs évoqués ci-dessus,

Valide le portage par le PETR d'un nouveau conseiller France Rénov' dédié à la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains qui en financera le surcoût restant à charge (déduction faite des aides état-région).

Décide de créer un poste de conseiller France Rénov' sur le grade de technicien territorial (catégorie B), à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Séance du mercredi 07 décembre 2022 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2022-V-06 : MISE EN PLACE D'UN CONSEILLER FRANCE RENOV' POUR LE PAYS DE NIEDERBRONN-LES-BAINS, CREATION DU POSTE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS (SUITE)

Approuve le tableau des effectifs du PÉTR, au 1^{er} janvier 2023, comportant les emplois suivants :

| Agents titulaires | Catégorie | Grade | Effectifs budgétaires | Effectifs pourvus |
|------------------------------|-----------|---------------------|-----------------------|-------------------|
| Directeur | A | Ingénieur principal | 1 | 1 |
| Agents contractuels | Catégorie | Grade | Effectifs budgétaires | Effectifs pourvus |
| Chargé de mission urbanisme | A | Attaché | 1 | 1 |
| Chargé de mission « climat » | A | Attaché | 1 | 1 |
| Assistante administrative | B | Rédacteur | 1 | 1 |
| Conseiller énergétique 1 | B | Technicien | 1 | 1 |
| Conseiller énergétique 2 | B | Technicien | 1 | 1 |
| Conseiller énergétique 3 | B | Technicien | 1 | 1 |
| Conseiller énergétique 4 | B | Technicien | 1 | 1 |

Décide de l'inscription au budget du PÉTR les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois.

Autorise le Président ou son représentant à signer avec la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains une convention de partenariat pour la mission de conseiller France Rénov' spécifique au territoire du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Charge M. le Président ou le Vice-Président par délégation des formalités afférentes à la présente décision.

| | | |
|------------|---|---|
| Publié, le | 16/12/2022 | Pour extrait conforme |
| |  |  |
| | Vice-Présidente, Mme. Marie-Odile BECKER | Secrétaire de séance M. Roger ISEL |

| Procès-verbal des délibérations du comité syndical | | | |
|---|---|--|---|
| | | Séance du mercredi 07 décembre 2022 | Président de séance M. Claude STURNI |
| Convocation 25/11/2022 | ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS- | Secrétaire de séance | M. Roger ISEL |
| | | N° Délibération | DCS-2022-V-07 |
| | | PJ | - |

| | | |
|---|-----------|--|
| Présents | 33 | M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, Mme Anne GUILLIER, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, M. René RICHERT, M. Denis RIEDINGER, M. Olivier ROUX, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Max TYBURN, M. Hubert WALTER et M. Etienne WOLF. |
| Membres en exercice | 58 | |
| Absents / excusés / procurations | 25 | M. François ANSTETT (pouvoir donné à M. André BURG), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, M. Patrice HILT (pouvoir donné à M. Daniel BECK), Mme Marie-José HOLZ, M. Francis KLEIN (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. Etienne MANGIN, M. Marc MOSER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER (pouvoir donné à M. Alain FUCHS), M. Claude RAU, Mme Sylvie ROEHLLY (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Philippe SPECHT (pouvoir donné à M. Jean-Lucien NETZER), M. Jean-Marc SUSS (pouvoir donné à M. Éric HOFFSTETTER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir donné à M. Etienne MANGIN), M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Gérard VOLTZ, M. Stéphane WERNERT (pouvoir donné à M. Roger ISEL), M. Francis WOLF (pouvoir donné à M. André ERBS) et M. Dany ZOTTNER. |

ORDRE DU JOUR

- DCS 2022-V-01 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2022-V-02 Adoption du PV du comité syndical du 15 octobre 2022
- DCS 2022-V-03 Adoption du projet de territoire de l'Alsace du Nord
- DCS 2022-V-04 Programme des travaux 2023
- DCS 2022-V-05 Orientations budgétaires 2023 – débat
- DCS 2022-V-06 Mise en place d'un conseiller France Rénov' pour le Pays de Niederbronn-les-Bains, création du poste et mise à jour du tableau des effectifs du PETR
- DCS 2022-V-07 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023
- DCS 2022-V-08 Fédération nationale des SCoT : désignation d'un nouveau représentant
- DCS 2022-V-09 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2022

Informations diverses :

Calendrier des réunions 2023

Séance du mercredi 07 décembre 2022 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2022-V-07 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Rapport présenté par M. Hubert WALTER, Vice-Président.

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Il offre une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires, avec en particulier :

- une gestion pluriannuelle des crédits assouplie (autorisations de programme en investissement et autorisation d'engagement en fonctionnement) votée en lecture directe au sein des documents budgétaires (et non de façon séparée) ;
- une meilleure fongibilité des crédits : une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision ;
- l'assouplissement du régime de certaines corrections d'erreurs sur exercices antérieurs par une méthode non budgétaire (correction directe par le comptable).

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour le PETR son budget principal et, le cas échéant, ses budgets annexes.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Séance du mercredi 07 décembre 2022 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2022-V-07 : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57
AU 1^{ER} JANVIER 2023 (SUITE)**

Les collectivités qui s'engagent à basculer vers la M57 en 2023 bénéficieront d'un accompagnement et d'un appui technique renforcé de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP).

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Il vous est donc demandé de bien vouloir approuver le passage du PETR à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 175 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu l'avis du comptable assignataire du PETR, en date du 17 novembre,

Considérant que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

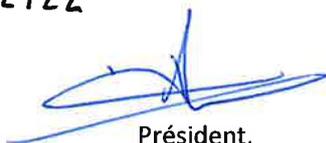
Considérant que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets du PETR,

Décide de passer à l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget du PETR précédemment soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Autorise le Président ou son représentant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Publié, le 14/12/22

Pour extrait conforme



Président,
M. Claude STURNI



Secrétaire de séance
M. Roger ISEL

| Procès-verbal des délibérations du comité syndical | | | |
|---|---|--|---|
| | | Séance du mercredi 07 décembre 2022 | Président de séance M. Claude STURNI |
| Convocation 25/11/2022 | ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS- | Secrétaire de séance | M. Roger ISEL |
| | | N° Délibération | DCS-2022-V-08 |
| | | PJ | - |

| | | |
|---|-----------|---|
| Présents | 33 | M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, Mme Anne GUILLIER, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, M. René RICHERT, M. Denis RIEDINGER, M. Olivier ROUX, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Max TYBURN, M. Hubert WALTER et M. Etienne WOLF. |
| Membres en exercice | 58 | |
| Absents / excusés / procurations | 25 | M. François ANSTETT (pouvoir donné à M. André BURG), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, M. Patrice HILT (pouvoir donné à M. Daniel BECK), Mme Marie-José HOLZ, M. Francis KLEIN (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. Etienne MANGIN, M. Marc MOSER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER (pouvoir donné à M. Alain FUCHS), M. Claude RAU, Mme Sylvie ROEHLI (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Philippe SPECHT (pouvoir donné à M. Jean-Lucien NETZER), M. Jean-Marc SUSS (pouvoir donné à M. Éric HOFFSTETTER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir donné à M. Etienne MANGIN), M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Gérard VOLTZ, M. Stéphane WERNERT (pouvoir donné à M. Roger ISEL), M. Francis WOLF (pouvoir donné à M. André ERBS) et M. Dany ZOTTNER. |

ORDRE DU JOUR

- DCS 2022-V-01 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2022-V-02 Adoption du PV du comité syndical du 15 octobre 2022
- DCS 2022-V-03 Adoption du projet de territoire de l'Alsace du Nord
- DCS 2022-V-04 Programme des travaux 2023
- DCS 2022-V-05 Orientations budgétaires 2023 – débat
- DCS 2022-V-06 Mise en place d'un conseiller France Rénov' pour le Pays de Niederbronn-les-Bains, création du poste et mise à jour du tableau des effectifs du PETR
- DCS 2022-V-07 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023
- DCS 2022-V-08 Fédération nationale des SCoT : désignation d'un nouveau représentant
- DCS 2022-V-09 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2022

Informations diverses :

Calendrier des réunions 2023

Séance du mercredi 07 décembre 2022 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2022-V-08 : Fédération nationale des SCoT : désignation d'un nouveau représentant

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Par délibération n°2019-I-17 en date du 17 janvier 2019, le comité syndical a décidé l'adhésion du PETR de l'Alsace du Nord à la Fédération nationale des SCoT.

Créée en juin 2010, elle a pour ambition de regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCoT, avec pour objectif de mettre en réseau, de capitaliser les expériences de chacun et de participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire.

En tant que membre, le PETR de l'Alsace du Nord doit désigner un représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale de la Fédération nationale des SCoT.

M. Claude STURNI avait été désigné, lors de la séance du 28 août 2020, pour représenter le PETR de l'Alsace du Nord au sein de l'assemblée générale de la Fédération nationale des SCoT.

Pour assurer une cohérence des travaux au niveau local avec les réflexions d'aménagement du territoire menées au sein d'un réseau national, il est proposé que M. Denis RIEDINGER, Vice-Président en charge du SCoT, soit désigné représentant du PETR au sein de la Fédération nationale des SCoT.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

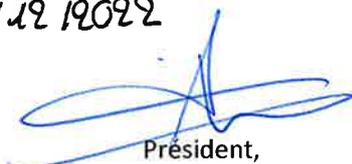
Décide, à l'unanimité, de ne pas voter au scrutin secret.

Désigne le représentant du PETR de l'Alsace du Nord suivant pour représenter le PETR de l'Alsace du Nord au sein de l'assemblée générale de la Fédération nationale des SCoT :

- M. Denis RIEDINGER

Publié, le 16/12/2022

Pour extrait conforme


Président,
M. Claude STURNI


Secrétaire de séance
M. Roger ISEL

| Procès-verbal des délibérations du comité syndical | | | |
|---|---|------------------------|----------------------|
| Séance du mercredi 07 décembre 2022 | | Président de séance | M. Claude STURNI |
| Convocation 25/11/2022 | ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS- | Secrétaire de séance | M. Roger ISEL |
| | | N° Délibération | DCS-2022-V-09 |
| | | PJ | - |

| | | |
|---|-----------|--|
| Présents | 33 | M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, Mme Anne GUILLIER, M Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Daniel KLIEBER, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, M René RICHERT, M. Denis RIEDINGER, M. Olivier ROUX, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Max TYBURN, M. Hubert WALTER et M. Etienne WOLF. |
| Membres en exercice | 58 | |
| Absents / excusés / procurations | 25 | M. François ANSTETT (pouvoir donné à M. André BURG), M. Jean-Denis ENDERLIN (pouvoir donné à M. Dominique GERLING), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, M. Patrice HILT (pouvoir donné à M. Daniel BECK), Mme Marie-José HOLZ, M. Francis KLEIN (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), Mme Gabrielle LANOIX (pouvoir donné à Mme Marie-Odile BECKER), M. Etienne MANGIN, M. Marc MOSER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Guillaume PETER (pouvoir donné à M. Alain FUCHS), M. Claude RAU, Mme Sylvie ROEHLI (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Philippe SPECHT (pouvoir donné à M Jean-Lucien NETZER), M. Jean-Marc SUSS (pouvoir donné à M. Éric HOFFSTETTER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir donné à M. Etienne MANGIN), M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Gérard VOLTZ, M. Stéphane WERNERT (pouvoir donné à M. Roger ISEL), M. Francis WOLF (pouvoir donné à M. André ERBS) et M. Dany ZOTTNER. |

ORDRE DU JOUR

- DCS 2022-V-01 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2022-V-02 Adoption du PV du comité syndical du 15 octobre 2022
- DCS 2022-V-03 Adoption du projet de territoire de l'Alsace du Nord
- DCS 2022-V-04 Programme des travaux 2023
- DCS 2022-V-05 Orientations budgétaires 2023 – débat
- DCS 2022-V-06 Mise en place d'un conseiller France Rénov' pour le Pays de Niederbronn-les-Bains, création du poste et mise à jour du tableau des effectifs du PETR
- DCS 2022-V-07 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023
- DCS 2022-V-08 Fédération nationale des SCoT : désignation d'un nouveau représentant
- DCS 2022-V-09 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2022

Informations diverses :

Calendrier des réunions 2023

Séance du mercredi 07 décembre 2022 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2022-V-09 : Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2022

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

I. Avis sur les documents d'urbanisme, plans, programmes et schémas

Au cours de l'année 2022, le Bureau syndical a exprimé, en application de la délégation que lui a consentie le Comité syndical par délibération n°2020-II-06 en date du 28 août 2020, les avis relatifs aux plans, programmes et schémas d'urbanisme suivants :

- **Décision du Bureau syndical en date du 28 avril 2022** accordant l'ouverture à l'urbanisation d'une zone agricole, naturelle ou forestière à Hoerdt
- **Décision du Bureau syndical en date du 07 juillet 2022** sur le projet de programme local de l'habitat intercommunal -PLHi- de la Communauté d'Agglomération de Haguenau – avis favorable
- **Décision du Bureau syndical en date du 08 septembre 2022** sur le permis d'aménager « Les Vergers 2 » à Surbourg – avis favorable avec recommandations
- **Décision du Bureau syndical en date du 08 septembre 2022** sur le permis d'aménager à Climbach – rue des Chênes – avis favorable avec recommandations
- **Décision du Bureau syndical en date du 10 novembre 2022** sur le projet de programme local de l'habitat intercommunal -PLHi- de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt – avis favorable

II. Affaires du personnel

Au cours de l'année 2022, le Bureau syndical a pris les décisions, en application de la délégation que lui a consentie le Comité syndical par délibération n°2020-II-06 en date du 28 août 2020, relatives à la gestion du personnel suivantes :

- **Décision du Bureau syndical en date du 08 septembre 2022** concernant le recours à deux contrats d'apprentissage pour une durée de 12 et 24 mois au sein de l'espace France Rénov'
- **Décision du Bureau syndical en date du 10 novembre 2022** concernant la mise à jour du diagnostic et du plan d'action des risques psychosociaux (RPS)
- **Décision du Bureau syndical en date du 10 novembre 2022** autorisant la signature d'une convention-cadre concernant la mise à disposition d'un médiateur du Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre d'une médiation préalable obligatoire

Séance du mercredi 07 décembre 2022 à 18h
Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2022-V-09 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL EN 2022 (SUITE)

III. Attribution de subventions forfaitaires

Au cours de l'année 2022, le Bureau syndical a accordé, en application des délibérations n°2020-III-06 en date du 17 décembre 2020 et n°2021-IV-03 en date du 08 avril 2021, les subventions forfaitaires suivantes :

- **Décision du Bureau syndical en date du 20 janvier 2022** accordant une subvention forfaitaire pour l'accompagnement d'une rénovation énergétique Oktave d'un montant de 1 000 euros
- **Décision du Bureau syndical en date du 28 avril 2022** accordant une subvention forfaitaire pour l'accompagnement d'une rénovation énergétique Oktave d'un montant de 1 500 euros
- **Décision du Bureau syndical en date du 28 avril 2022** révisant le montant des aides forfaitaires pour l'accompagnement des rénovations énergétiques Oktave
- **Décision du Bureau syndical en date du 28 avril 2022** accordant une subvention forfaitaire pour la mission mutualisée économe de flux en Alsace du Nord à la commune d'Oberbronn d'un montant de 800 euros
- **Décision du Bureau syndical en date du 08 septembre 2022** accordant une subvention forfaitaire pour l'accompagnement d'une rénovation énergétique Oktave d'un montant de 1 500 euros
- **Décision du Bureau syndical en date du 28 avril 2022** accordant une subvention forfaitaire pour la mission mutualisée économe de flux en Alsace du Nord à la commune de Dauendorf d'un montant de 200 euros
- **Décision du Bureau syndical en date du 1^{er} décembre 2022** accordant une subvention forfaitaire pour la mission mutualisée économe de flux en Alsace du Nord à la commune de Kaltenhouse d'un montant de 1 100 euros et à la commune de Schirrhoffen d'un montant de 400 euros

IV. Décisions relatives à des actions « climat »

Au cours de l'année 2022, le Bureau syndical a pris les décisions, en application de la délibération n°2020-III-06 en date du 17 décembre 2020, relatives à des actions courantes du plan climat :

- **Décision du Bureau syndical en date du 20 janvier 2022** relative à la participation du PETR à l'édition 2021 du défi « J'y vais ! »
- **Décision du Bureau syndical en date du 24 mars 2022** relative à la mise en place d'une mission d'expertise sur la géothermie profonde en Alsace du Nord
- **Décision du Bureau syndical en date du 02 juin 2022** relative à la réalisation d'un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques -SDIRVE- à l'échelle de l'Alsace du Nord

Séance du mercredi 07 décembre 2022 à 18h
Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2022-V-09 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL EN 2022
(SUITE)**

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

Prend acte des décisions dont il lui est rendu compte.

Publié, le

16/12/2022

Pour extrait conforme



Président,
M. Claude STURNI



Secrétaire de séance
M. Roger ISEL